

Dans les pas d'un réfugié

Descriptif

Dans les pas d'un réfugié est un parcours ludique sous forme de jeu de l'oie grandeur nature qui aborde dans les grandes lignes le départ du pays d'origine et la procédure de demande d'asile en France. Il permet de faire comprendre en quelques minutes les difficultés rencontrées par les demandeurs d'asile pour quitter leur pays, trouver de l'aide en France et obtenir le statut de réfugié. Les participant.e.s jouent chacun.e leur tour, avancent vers la case indiquée (iels se positionnent elles.eux même, ou leur carte personnage), et font l'action correspondante (parfois lancé de dé, ou happening).

 **Durée :** 2h


 **Nombre d'animateur-ric.e.s :** 2/3

 **Nombre de participant.e.s :** 10-15

 **Date de création :** Janvier 2026

 **Public ciblé :** jeunes adultes

 **Dernière mise à jour :** Janvier 2026

 **Type d'espace :** grande salle / grand espace

 **Créé par/pour :** crée par le [forum réfugié](#), MAJ pour le WEE&D 2026

Matériel :

- Mots énergiser
- Le plateau = les 36 cases (A4 ou A3)
- 1 dé "géant"
- Cartes personnages (20)
- Schéma de la procédure (1/personne)
- Définitions clés (1/personne)
- Fiche explicative des cases (animateur.ice) "fiche animation"
- Carte pays d'origine (1)

Objectifs pédagogiques :

- Sensibiliser aux parcours divers des demandeur.euse.s d'asile (histoires, parcours en France)
- Faire connaître les réalités de ces personnes, permettre de mieux comprendre les débats sur ces sujets.
- Permettre aux participant.e.s de ressentir la lenteur, l'incertitude et la frustration du parcours d'asile.
- Développer son esprit critique face aux idées reçues sur l'asile.



15 min - Installation de la salle

Placer les cases sur le sol + patafix, afficher la carte pays d'origine, mettre quelques chaises à disposition si besoin. Et prendre le gros dé en mousse.

Préparer un grand paperboard vierge et 1 marqueur (pour l'undercover).

Préparer les petits papiers pour l'undercover + la correction des définitions.

Préparer les fiches personnages + schéma de la demande d'asile pour certain.es.

30 min – Undercover et définitions générales

1. Tour des prénoms et des assos (5min)

2. Undercover (15min)

- **Mots** : les mots « émigré.e.s » et « expatrié.e.s »
- Avoir 2 (ou plus selon le nombre de participant.e.s) papiers avec le mot undercover = "expatrié.e.s"
- 1 mot "blanco" vierge
- Et tous les autres écrire "émigré.e.s" (le bon mot)

3. Définitions (5min)

Définitions : réfugiés, migrants, sans papier, demandeurs d'asile*

Proposer aux participant.e.s de deviner oralement quel est le terme associé à chaque définition.

- "Personne qui a quitté son pays d'origine et sollicite une protection auprès d'un autre pays. Elle est dans l'attente de l'instruction de sa demande par les instances du pays d'accueil, qui peuvent reconnaître son besoin de protection ou le débouter de sa demande."

Demandeur.se.s d'asile

- Au sens de la Convention de Genève de 1951, est éligible à ce statut toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. (Au sens juridique un réfugié est donc quelqu'un qui dispose d'un statut protecteur attribué par les autorités du pays d'accueil au regard de cette définition. Il existe aussi une acception non juridique de la notion de réfugié, qui désigne – indépendamment des procédures d'asile en cours ou à venir – toute personne contrainte à quitter son pays d'origine et qui ne peut y rentrer.)

Réfugié.e

- Ce terme est très général et ne renvoie à aucune catégorie juridique ou démographique. Il peut désigner toute personne qui quitte son pays pour en rejoindre un autre. Il est parfois

utilisé pour désigner ceux qui feraient ce choix pour des raisons économiques, et il est donc préférable d'éviter ce terme pour désigner des personnes en situation de déplacement *forcé* qu'on qualifiera plutôt de réfugiés.

Migrant.e

- Étranger en situation irrégulière sur le territoire d'un Etat, c'est-à-dire ne disposant pas des documents exigés pour permettre son séjour dans cet Etat (visa, titre de séjour, carte de résident etc.). Il est important de distinguer l'entrée irrégulière et le séjour irrégulier. *Une personne qui fuit la persécution peut se présenter à la frontière d'un pays sans disposer des documents de voyage nécessaires et se faire interpellé pour entrée irrégulière, mais s'il demande l'asile sa demande de protection doit être examinée : il disposera alors du statut de demandeur d'asile, qui permet un séjour régulier pendant le temps de l'examen de la demande.*

Sans papiers

15 min : Explication des règles

Dans les pas d'un réfugié est jeu sous forme de jeu de l'oie grande nature, avec les cases que vous voyez. Il aborde dans les grandes lignes le départ du pays d'origine et la procédure de demande d'asile en France. Il permet de faire comprendre en quelques minutes les difficultés rencontrées par les demandeurs d'asile pour quitter leur pays, trouver de l'aide en France et obtenir le statut de réfugié.

Les participant.e.s vont incarner des personnages qui quittent leur pays et souhaitent demander l'asile en France et qui vont naviguer dans les procédures administratives.

On distribue une fiche personnage à chacun.e, iels ont une histoire, un pays d'origine et des situations différentes. Les participant.e.s s'imprègnent des personnages et racontent (en résumé) leur histoire aux autres.

Pour les deux personnages mineurs, leur expliquer qu'ils ne sont pas déclarés mineurs par les autorités (= on ne les croit pas) donc iels passent par la procédure des adultes.

45 min : Jeu

Animation

Un.e des animateur.ice suit le parcours des joueur.ses et du dé et l'autre explique chaque case + fait attention au temps. Et le.a 3e prend en notes les phrases, les débats, les choix et les réactions importantes pour la partie debrief.

Les participant.es peuvent faire le jeu debout, se déplacer physiquement vers les cases et se tenir, ou iels peuvent rester assis.es et ne déposer que leurs cartes personnage sur les cases.

Début du jeu

Première case : préciser que le moyen de transport se fait selon leur carte personnage, ce qui est indiqué ou le pays d'origine (au choix s'il y a plusieurs solutions possibles).

Ensuite, les participant.es avancent sur le plateau chacun.e leur tour en suivant les indications et font l'action de la case correspondant au numéro qu'ils ont choisi. Avancer d'une case et demie par tour.

--> Ici, se servir du débrief des cases pour animer. Commenter pour chaque joueur.se ce qu'il se passe pour son personnage à chaque tour.

Si les joueur.ses sont bloqués dans des situations (sur des cases, comme celle du départ) : leur proposer de tenter différents moyens pour contourner le blocage (exemple : vous pouvez tenter un autre moyen de transport pour quitter le pays d'origine).

Happenings possibles :

- Pour les cases "entretien", on donne 30 sec pour nous raconter leurs histoires / défendre leurs dossiers (case 10, 22, 25, 30, 35) --> selon le temps disponible et le nombre de participant.e.s, les "entretiens" peuvent se faire de manière aléatoire, selon le choix des participant.e.s (l'entretien ou le dé) ou pour donner un nouveau dynamisme au jeu (s'il y a peu de taux de réussite par exemple)
- Donner le schéma à certains personnages sur la case 15 - préfecture
- 20 min après le début du jeu (pendant 10 min) : Sur les cases dés 6 ou 14 : à cause du climat politique en France (l'influence de l'extrême droite devient très importante), vous êtes bloqués dans votre parcours migratoire. Vous passez votre tour. Vous pouvez retenter votre chance au tour d'après.

Fin du jeu

Le jeu se termine de plusieurs façons :

- Soit en tombant sur une case FIN ("positive" ou "négative"--> (la 34 est aussi une fin). Les participant.es deviennent observateur.ice.s.
- Soit car le temps est écoulé : faire un état de la situation de chaque personnage : demandeur d'asile ou en situation irrégulière.

30 min : Débrief - 321RDA

La méthode 321RDA est un outil de débrief qui permet d'analyser une activité en partant des faits et des ressentis, puis en allant vers la réflexion critique. Elle vise à faire le lien entre l'expérience vécue et la réalité, afin d'ouvrir sur une prise de position ou un passage à l'action.

Dans le cas où les participant.e.s se sont déplacés physiquement sur les cases du jeu, iels restent là où iels ont fini (soit dans l'espace dédié à ceux.elles qui ont atteint une des cases *FIN*, soit sur la case où iels se trouvaient lorsque le temps accordé au jeu s'est écoulé) ; et ce jusqu'à l'étape 3. Sinon les participant.e.s restent à leur place assise, en laissant leur carte personnage là où iels ont fini.

1. Résultats (1min)

Annoncer la fin du jeu et préparer la transition

Enoncer à voix haute qui :

- A acquis le statut de réfugié (a atteint la case FIN "positive")
- A été éliminé (a atteint une des cases FIN "négative")
- Est encore sur le plateau de jeu & quel est son statut : Demandeur.se d'asile / en période de transition (ex. appel auprès de la CNDA) / Sans papier

2. Ressentis (5min)

1er sas de décompression sur le vécu / les tensions accumulées pendant le jeu

Faire un tour du plateau à chaud, chacun.e exprime son ressenti/émotions en 1 mot ou 1 idée, vis à vis du jeu. A cette étape, iel doit s'exprimer au nom de son personnage.

3. Retours de l'observateur.ice (3 min)

L'idée est de prendre conscience de ses propres réactions pendant le jeu, en sortir par un 2ème sas de décompression.

L'observateur.ice (qui aura au préalable noté les phrases clés prononcées par les participant.e.s pendant le jeu), les relit telles quelles aux participant.e.s sans les nommer. Iel peut aussi raconter ce qu'iel a observé sans que ce soit des citations (ex. Comment les joueur.se.s ont réagi face à telle ou telle action, happening, etc)

4. Déconstruire le système-jeu (5min)

Identifier le processus mis en œuvre et comprendre les mécanismes (excluants, injustes, lents, etc) représentés dans le jeu.

Questionner et échanger sur certaines situations, plus particulièrement, certaines cases du jeu, les différentes réactions et vécus. Pourquoi bloque-t-on sur cette case ? Quelles difficultés ont émergées et sur quelle(s) case(s) ? Ont-elles été vécues différemment selon les joueur.se.s ?

5. Liens avec la réalité / mise en Débat (10min)

Inciter les participant.e.s à faire le lien entre le jeu vécu et la réalité, les enjeux sociaux à travers des questions autour de similitudes ou différences du jeu avec la réalité :

- A quelle représentation du monde ou réalités se jeu renvoie-t-il ? (Mots clés : préjugés, inégalités, accueil, accès à l'information, intégration, mobilité...)
- Ce jeu vous paraît-il réaliste, exagéré ?
- Pensez-vous à d'autres situations vécues en France ?
- Pensez-vous à d'autres réalités mondiales liées aux migrations ?

6. Quelles Alternatives ?

Lors de l'élaboration de cet atelier pour le WEED 2026, d'autres ateliers avec le même groupe et sur la même thématique s'enchaînaient le lendemain, sous la forme de conventions citoyennes. La partie sur les alternatives n'avait donc pas été faite, car elles allaient être abordées le lendemain.

Dans la mesure où cet atelier est isolé, la partie sur les alternatives aura pour but de rebondir de manière positive et faire le lien avec l'engagement du ou de la participant.e., le considérer comme acteur.ice du changement. L'idée est de construire ou réfléchir à des alternatives aux problématiques évoquées avec les participant.e.s, à leur échelle, réalisable et concrètes. Ces alternatives à créer et inventer ensemble peuvent être :

- Individuelles ou collectives
- Locales ou internationales
- Au quotidien, ponctuelles ou sous forme de projet à moyen ou long terme

Afin de garder une trace matérielle, les participant.es peuvent repartir avec les schémas de la procédure des demandes d'asile et les définitions clés qui leur sont distribuées à la fin.

Ajouts théoriques pour l'animatrice

Faire à l'oral les [7 fausses idées sur les migrations](#)

Attention aux amalgames = étrangers / immigrés

Immigré : selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées Françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Certains immigrés ont pu devenir Français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se recoupent que partiellement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient Français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Étranger : un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

Quelques chiffres (maj 2025)

[L'essentiel sur... les immigrés et les étrangers | Insee](#)

Autres situations en France et en Europe

- **Mineurs Etrangers Non-Accompagnés**

On parle de mineur non accompagné (MNA) lorsqu'un enfant étranger est présent sur le territoire français sans être accompagné d'un parent titulaire de l'autorité parentale ou d'un représentant légal. La prise en charge de ces enfants repose sur le dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation.

==> sont évalués par les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE) : sur leur minorité ; sur leur isolement.

Une fois ces deux critères vérifiés, les mineurs reconnus comme non accompagnés font l'objet de mesures de protection. Ils doivent notamment bénéficier des droits prévus par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Pour cela, l'autorité judiciaire (procureur de la République, juge des enfants, cour d'appel) prend une décision de placement et les mineurs sont ensuite pris en charge par les services de l'ASE.

Selon l'association d'élus « Départements de France », entre décembre 2021 et août 2023, le nombre de mineurs non accompagnés a encore augmenté de 48 %, représentant 21 % des nouvelles prises en charge en protection de l'enfance...

Sources : MNA et soupçons : [Les mineurs isolés face au soupçon \[Julien Bricaud\] · GISTI](#) / [La demande d'asile des mineures et mineurs isolés étrangers : Co-édition Cimade / Gisti / InfoMIE · GISTI](#)

- **Règlement Dublin III :**

(Entré en vigueur en 2013, le règlement de Dublin, aussi appelé Dublin III, établi dans la législation européenne qu'il revient au premier pays où les personnes demandeuses d'asile sont entrées dans l'UE, d'examiner les demandes).

Le critère le plus utilisé est que le pays de l'UE dans lequel a été formulée la demande d'asile est celui qui est chargé de son instruction et de la décision finale. --> *EX : Un citoyen du Kosovo quitte son pays et entre en Italie. À l'occasion de son interpellation par les forces de l'ordre ou de sa demande d'asile, ses empreintes sont enregistrées dans le fichier Eurodac. Le citoyen kosovar est relâché et informé que sa demande d'asile sera traitée. Il poursuit son trajet vers la France où il demande l'asile ou bien il est interpellé. Il présente ses documents administratifs et notamment la demande d'asile italienne, ou bien ses empreintes permettent de faire le lien avec son passage par l'Italie. La préfecture de police contacte alors les autorités italiennes pour envisager le retour en Italie, dans la mesure où c'est dans ce pays qu'a été enregistrée la demande initiale d'asile. Le citoyen kosovar est assigné à résidence le temps de l'instruction de la procédure. Si l'Italie ne donne pas de réponse ou accepte le retour du citoyen kosovar, celui-ci est **expulsé** vers l'Italie, éventuellement après une période d'enfermement en **centre de rétention administrative**. Si l'Italie refuse le retour, ou si la France n'organise pas le retour vers l'Italie dans les six mois qui suivent l'acceptation de ce retour par l'Italie, la demande d'asile est traitée en France selon une « procédure normale ».*

- **Liens entre politiques migratoires et APD**

Idée de “répondre aux causes profondes” des migrations directement dans les pays tiers (origine, accueil, transit), avec idée de créer de “meilleures conditions pour les réfugiés” :

- Or, plus un pays “se développe”, plus les personnes ont accès à la mobilité ; les personnes les plus pauvres sont les plus immobiles)
- Au contraire les flux d’argent des diasporas sont un fort levier de “développement”

Conditionner l’APD à une coopération sur les questions migratoires

[Conditionner l’aide au développement au contrôle de l’immigration, une ligne rouge que la France ne doit pas franchir - Coordination SUD](#)

- “« si vous ne coopérez pas sur le renforcement des frontières, le retour et la réadmission, on vous coupe l’aide publique au développement ».”
- Contexte migrations dans le monde
- Conseils de ressources

Structures / associations ressources en lien avec les migrations

Watizat, Désinfox migrations, le FORIM, La Cimade, etc.



Je suis Sultan
j'ai 17 ans et je viens
d'Érythrie. Ma mère est
commerçante, elle tient
une petite épicerie dans
mon village.

Dans
les pas d'un
réfugié



Je suis Sultan. J'ai 17 ans et je viens d'Erythrée. Ma mère est commerçante, elle tient une petite épicerie dans mon village. Grâce à ses revenus j'ai pu aller à l'école mais j'ai été arrêté à l'âge de 16 ans et emmené en prison, j'ai été victime de travaux forcés.

C'est une méthode de recrutement des militaires. J'ai donc été contraint d'entrer dans un centre de formation militaire. Deux de mes frères avaient déjà subi les mêmes choses. L'un a disparu et l'autre s'est enfui par le Soudan et habite aujourd'hui au Canada.

Moi je voulais continuer mes études. Il faut savoir que chez nous le service militaire est obligatoire et d'une durée indéterminée. Autant dire qu'une fois engagé on est militaire à vie. Moi, dès le début j'ai refusé de tenir une arme et de suivre cette formation militaire. J'ai été conduit dans une prison souterraine où étaient enfermées des personnes qui comme moi étaient hostiles aux méthodes du gouvernement. Quelques jours plus tard, les militaires nous ont fait monter dans un camion.

Le camion est tombé en panne dans une forêt en pleine nuit, et c'est à ce moment que nous en avons profité pour fuir. Des coups de feu ont été tirés, j'ai couru sans me retourner et fatigué de soif et de faim, j'ai perdu connaissance. Un berger m'a ramassé et accueilli chez lui une nuit, puis il m'a aidé à m'enfuir au Soudan. Arrivé à Khartoum des amis de ma sœur m'ont aidé à continuer ma route route jusqu'en Libye.

Sultan voyage seul vers l'Europe, en bateau, sans visa avec très peu d'argent mais il est en bonne santé. ■

Je m'is Ramgam. J'ai 30 ans, deux enfants
de 5 et 7 ans. Je m'is chauffeur en Russie dans
un village tchatchine proche de Geogry.



Dans
les pas d'un
réfugié



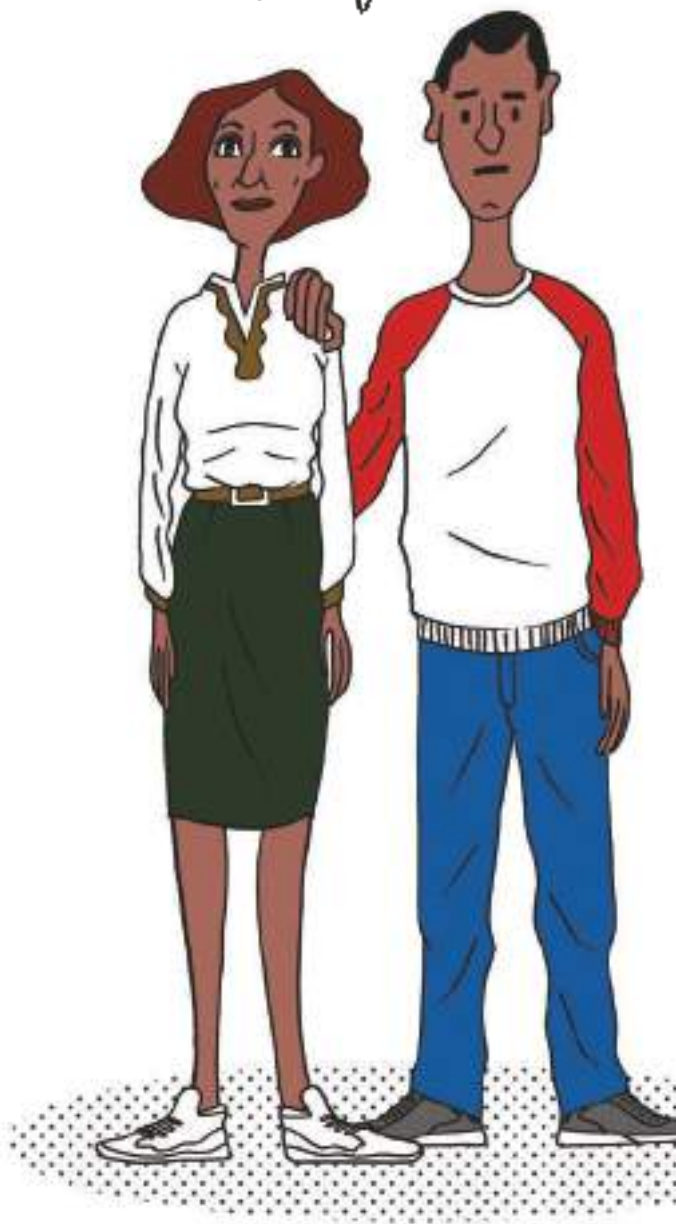
Je suis Ramzan. J'ai 30 ans, deux enfants de 5 et 7 ans. Je suis chauffeur en Russie dans un village tchéchène proche de Grozny.

Je suis actif dans une organisation de défense des droits de l'homme qui tente d'alerter sur la situation dans notre république. Mes missions consistent à : participer à l'évacuation des populations lorsque les militaires russes viennent s'emparer d'un quartier ou d'un village, contribuer à l'organisation de manifestations, rechercher des personnes disparues, lister les lieux de détention secrets où les autorités russes pratiquent la torture et les exécutions sommaires en toute impunité, et chercher des renseignements sur les dates et les lieux de leurs opérations. Du fait de mon implication, j'ai été arrêté et torturé à de nombreuses reprises.

J'ai également été victime d'un enlèvement. En échange de ma libération on demandait à ma famille une grosse rançon (en moyenne 4000 \$). Pour fuir tout cela, j'ai déménagé de nombreuses fois. Je me suis réfugié avec ma famille en Ingouchie et au Kazakhstan et dans plusieurs villes et villages de Tchétchénie, mais nous étions toujours les mal venus, car pour eux nous étions des terroristes. J'ai donc décidé de fuir, en voiture, vers l'Europe.

Ramzan voyage avec sa femme et ses deux enfants sans visa avec un peu d'argent. Sa femme Elena est enceinte de 4 mois. Ils voyagent par la route. ■

Je suis Jawida. J'ai 40 ans
et un grand garçon de 16 ans.
En Algérie j'étais l'institutrice
de mon village.



Dans
les pas d'un
réfugié



Je suis Jawida. J'ai 40 ans et un grand garçon de 16 ans.

En Algérie j'étais l'institutrice de mon village. Je me suis convertie au christianisme et depuis je suis rejetée car la conversion n'est pas du tout acceptée.

Mon fils et mes proches ont également été discriminés et violentés par des groupes terroristes. Des procès ont régulièrement lieu contre des personnes converties au christianisme, pour exercice illégal de culte ou prosélytisme. Des peines d'emprisonnement sont prononcées. Je veux fuir pour la France avec mon mari et mon fils.

Jawida voyage avec son mari et son fils, en avion.

Elle a pu obtenir un visa et sa situation financière est plutôt bonne.

Ils sont tous les trois en bonne santé. ■

JE SUIS AFERIDA,
AU KOSOVO J'AI FAIT
DES ÉTUDES JUSQU'AU
COLLÈGE

IL Y A 5 ANS, J'AI ÉTÉ
MARIÉE DE FORCE
ET J'AI EU UNE PETITE
FILLE.



Dans
les pas d'un
réfugié



Je suis Afertida. Au Kosovo j'ai fait des études jusqu'au collège. Il y a 5 ans, j'ai été mariée de force et j'ai eu une petite fille.

Moi ce que je voulais c'était continuer mes études et vivre avec mon premier amour.

J'ai entretenu une liaison adultère avec lui mais nous avons été découverts par ma belle-famille. J'ai été séquestrée, frappée et menacée d'être séparée de ma fille. Sous le coup du Kanoun (Code coutumier devenu vendetta, vengeance par le sang), je ne pouvais échapper à cette situation de harcèlement, séquestrations et menaces.

J'ai décidé de fuir et me suis installée dans une autre ville mais ma belle-famille m'a retrouvée. J'ai alors décidé de fuir en France avec ma fille à la première occasion.

Afertida voyage avec sa fille de 5 ans, en train.

Elle a très peu de moyens et elle est très affectée psychologiquement par ce qu'elle a subi au Kosovo. ■

Je suis Enver J'ai 29 ans et je viens d'Albanie.
J'ai été fiancé avec une jeune femme
dont la famille
avait mauvaise
réputation
au pays.



Dans
les pas d'un
réfugié



Je suis Ervin. J'ai 29 ans et je viens d'Albanie. J'ai été fiancé avec une jeune femme dont la famille avait mauvaise réputation au pays.

Mon père n'était pas d'accord avec ces fiançailles. J'étais très amoureux jusqu'au jour où j'ai découvert qu'elle m'avait trompé avec un homme d'affaire. Quand j'ai voulu mettre un terme à nos fiançailles, ses frères s'en sont pris violemment à moi et ont également menacé mon père. J'ai dû rester deux jours à l'hôpital. Les policiers qui ont pris ma déposition m'ont fait comprendre qu'il n'y aurait pas de poursuite concernant la famille de ma fiancée. Quand ses frères sont revenus me chercher sur mon lieu de travail, j'ai préféré quitter l'Albanie, sans même prévenir mes parents. Je me suis rendu au Monténégro où j'ai vécu plusieurs mois. J'ai vendu des fruits sur les marchés et c'est là que j'ai rencontré ma compagne actuelle, originaire de la même région que moi, et qui était en vacances au Monténégro avec ses parents durant l'été. Nous avons eu un « coup de foudre » réciproque. Après ses vacances, j'ai demandé à ma compagne d'aller voir ma mère pour lui donner de mes nouvelles. J'ai compris que ma famille avait continué à avoir des soucis suite à mon départ. A la fin de l'année, je suis rentré au pays et j'ai officialisé mes fiançailles avec ma compagne. Les frères de mon ex fiancée ayant appris mon retour, m'ont à nouveau violemment agressé. Ils s'en sont ensuite pris à la famille de ma compagne. Ses parents lui ont demandé de rompre toute relation avec moi. Dès ma sortie de l'hôpital, craignant pour nos vies à tous les deux, nous avons décidé de quitter définitivement l'Albanie.

Ervin voyage avec sa compagne, ils ont tout juste les moyens pour payer leur voyage vers l'Europe, en voiture.

Malgré les blessures d'Ervin ils sont tous les deux en bonne santé. ■

Je suis Armen. J'ai 50 ans
en Albanie je suis professeur
et ma femme est fonctionnaire
d'hôtel civil.



Dans
les pas d'un
réfugié



*Je suis Armen. J'ai 50 ans.
En Albanie je suis procureur et ma
femme est fonctionnaire d'état civil.*

Voulant rester intègre et espérant voir évoluer la justice dans mon pays, je refusais tout pot-de-vin, que ce soit de la mafia ou de la police sur les affaires dont j'avais la charge. Je m'obstinais à exercer mon métier selon les lois de mon pays. Chaque grande affaire ne nous apportait que menaces, violences, et peu à peu pour moi et ma famille, ce fut la descente aux enfers : appels et lettres anonymes, « accidents » fréquents, agressions. Nous avons décidé d'envoyer notre fille à l'étranger pour la garder à l'abri de ces menaces. Notre cauchemar a continué, au point que ma femme et moi avons décidé de partir à notre tour.

Armen voyage avec sa femme sans visa, en train, mais avec beaucoup d'argent.

En revanche lui et sa femme sont en mauvaise santé. ■



Je m'appelle Ahmed.
J'ai 27 ans. Je suis né
dans un petit village
dans la région
du Darfour.

Dans
les pas d'un
réfugié



Je m'appelle Ahmed. J'ai 27 ans. Je suis né dans un petit village dans la région du Darfour, au Soudan.

J'ai rejoint Khartoum en 2000. À la fin de mon lycée, je me suis engagé dans l'armée. Mais lorsqu'en 2008, Khartoum fut attaquée par les rebelles islamistes du Mouvement pour la justice et l'égalité, j'ai refusé de tirer. Je ne voulais pas tuer. J'ai été rejeté de l'armée. Je n'avais pas de diplôme. Je me suis engagé dans des mouvements d'opposition au pouvoir, j'ai fait des manifestations, et des groupes de parole à l'université, pour dénoncer notamment les élections truquées. Je fus placé sous surveillance par le régime, puis un jour, un homme est venu chez moi, m'a menacé de me tuer si je n'arrêtais pas mes activités.

Ma mère m'a encouragé à quitter le pays, pour trouver refuge en Europe, elle m'a donné toutes ses économies pour cela. ■

Je m'appelle Younif
j'ai 45 ans,
je viens du Soudan
et je suis
chrétien.

Dans
les pas d'un
réfugié





Je m'appelle Youssef. J'ai 45 ans, je viens du Soudan, et je suis chrétien.

Mais depuis que mon pays s'est divisé et que la République du Soudan du Sud s'est détachée du reste du pays, les chrétiens y sont mal traités. La moitié nord du pays est majoritairement musulmane, et le gouvernement impose progressivement l'application de la Charia. La situation est très difficile pour les chrétiens dans le nord du pays. Les Eglises ferment progressivement, il est difficile pour nous d'obtenir des contrats de location, nous sommes régulièrement victimes de violences...

Beaucoup de chrétiens quittent le Soudan pour le Soudan du Sud. Mais moi, j'ai ma sœur et ma mère qui est malade à emmener avec moi. Je ne peux pas les laisser seules, et je ne peux pas non plus aller dans le Sud car cette zone est très dangereuse.

Youssef et sa sœur sont en bonne santé. Mais leur mère est très vieille et malade. Ils quittent le pays à pied, avec des ressources limitées. ■

Dans
les pas d'un
réfugié

Je m'appelle Jawid.
J'ai une femme
et trois enfants.
Nous vivions en
Afghanistan.





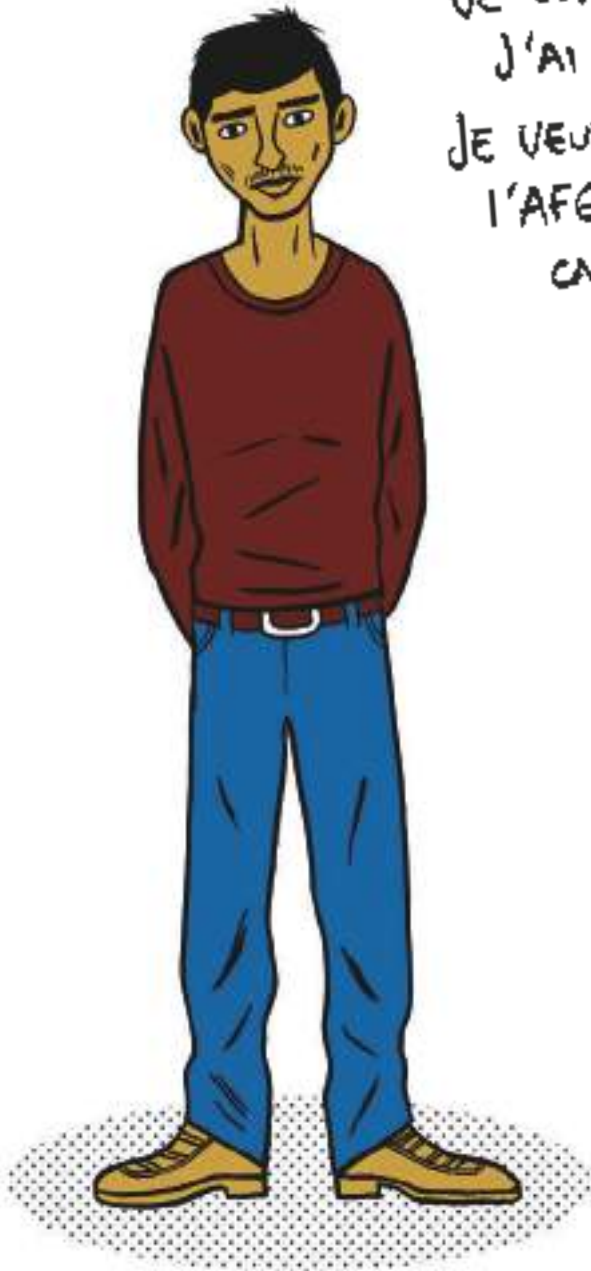
Je m'appelle Jawid.

J'ai une femme et trois enfants.

Nous vivions en Afghanistan mais en 2015, nous avons décidé de quitter le pays, car la situation était devenue trop dangereuse. De nombreux civils ont été tués dans la région de Kaboul.

Une partie de notre famille et quelques amis sont décédés dans des attentats. Nous nous sommes donc installés au Pakistan, mais la situation économique ne nous permet pas de bien vivre et nos enfants ne peuvent pas être scolarisés.

Je vais donc quitter mon pays, mais n'ayant pas d'argent j'avancerai à pied avec ma famille en quête de solutions. ■



JE SUIS KHYBAR .
J'AI 19 ANS.
JE VEUX FUIR
L'AFGHANISTAN
CAR JE SUIS
RECHERCHÉ .

Dans
les pas d'un
réfugié



Je suis Khybar.

J'ai 19 ans.

*Je veux fuir l'Afghanistan
car je suis recherché.*

On me considère comme un traître parce que j'ai travaillé avec les soldats américains, pour lesquels j'étais interprète. Après le départ des troupes américaines, aucune protection ne m'a été proposée, et je n'ai pas les ressources suffisantes pour demander un visa et me payer un billet d'avion.

J'ai peur de me faire couper la tête, ou d'être victime d'un attentat. Je préfère partir, à pied. ■

JE M'APPELLE MOHAMED, J'AI 18 ANS
J'AI QUITTÉ LA SYRIE AVEC TOUTE MA FAMILLE,
POUR ÉCHAPPER AU SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE.



Dans
les pas d'un
réfugié



*Je m'appelle Mohamed,
j'ai 18 ans.*

*J'ai quitté la Syrie avec toute ma
famille, pour échapper au service
militaire obligatoire. Le service mili-
taire, c'est la mort presque assurée.*

*Nous sommes originaires d'Alep, dans le nord du pays.
Nous vivons avec mes deux parents et mes quatre frères et
sœurs au Liban depuis 7 ans.*

*Nous n'oublions pas notre pays, mais si on y retourne main-
tenant, c'est service militaire obligatoire. Les conditions de
vie sont devenues très difficiles au Liban, et les autorités
commencent à chasser les personnes qui se sont installées,
bien souvent dans des camps.*

*Nous venons de rejoindre la Turquie. Nous n'avons pas beau-
coup d'argent mais nous souhaitons rejoindre la France, en
prenant d'abord un bateau pour la Grèce. ■*

Te m'appelle Luina,
j'ai 25 ans.



Je me bats
en Syrie
contre le régime
de Bachar
Al Assad.

Dans
les pas d'un
réfugié



*Je m'appelle Mina, j'ai 25 ans.
Je me bats en Syrie contre le
régime de Bachar Al Assad.*

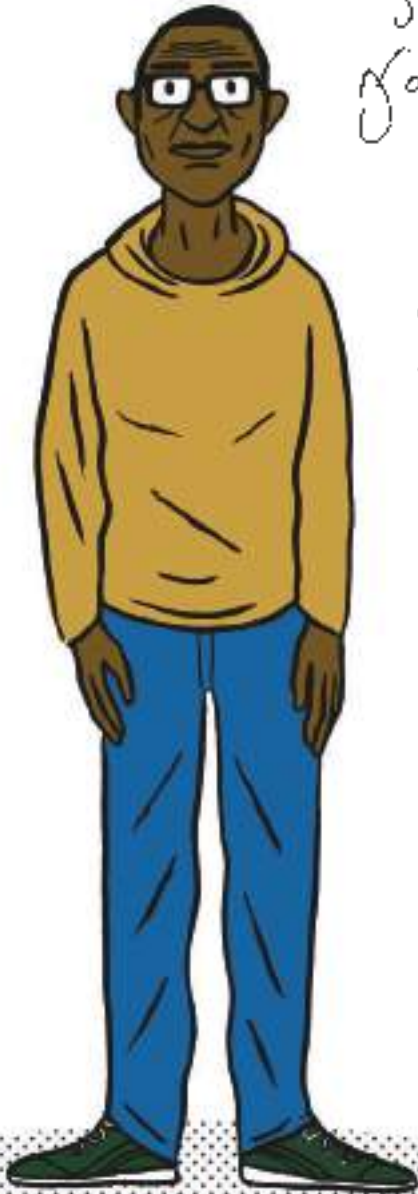
*J'étais membre d'un petit groupe
d'activistes, et nous tentions de sensi-
biliser les gens et d'attirer l'attention des organisations et
média internationaux sur la Syrie.*

*J'ai été arrêtée avec deux de mes camarades, et placée en
prison. Pendant 25 jours, j'ai été placée en isolement, sans
nourriture. Les interrogatoires ont très rapidement été ac-
compagnés de tortures. Ils me frappaient avec des câbles
électriques. J'ai perdu tout espoir de sortir, de revoir ma fa-
mille. Je ne pensais qu'à mourir. J'ai été libérée mais je n'ai
pas d'autre choix désormais que de quitter le pays, à pied,
malgré mon manque de ressources.*

*Ils nous ont détruits. Ils m'ont fait beaucoup de mal et ont
fait beaucoup de mal au peuple syrien. Je veux continuer
de me battre et de dénoncer les horreurs commises par le
régime syrien. ■*

Je suis Joseph,
j'ai 37 ans.

J'ai quitté mon pays,
la République démocratique
de Congo, car je militais
contre le régime
politique en place.



Dans
les pas d'un
réfugié



Je suis Joseph, j'ai 37 ans. Dans mon pays, la République démocratique du Congo (RDC), je milite contre le régime politique en place.

J'ai pris part à des manifestations, à Kinshasa, pour s'opposer à la réforme de la loi électorale. Pour mes camarades et moi, cette loi servait uniquement au président et visait à repousser la tenue des élections. Comme j'ai été parmi les organisateurs des manifestations à Kinshasa, j'ai été arrêté par l'Agence nationale de renseignements, torturé et emprisonné. Son objectif était de reporter sans cesse les élections afin de rester au pouvoir.

Grâce à la mobilisation de l'Eglise catholique, j'ai pu sortir de prison, mais un ami à moi n'a pas eu cette chance et s'est fait tuer. Je refuse de rester dans un pays où l'on ne peut exprimer son opposition politique sans risquer de se faire tirer dessus par les forces de l'ordre. J'ai décidé de quitter le pays en changeant d'identité.

Je voyage seul, j'ai dépensé toutes mes économies dans l'obtention d'un faux visa et d'un billet d'avion. ■

Je m'appelle Dominique,
j'ai 32 ans. J'ai été victime
de violences sexuelles dans
mon pays, la République
démocratique du Congo,
en rentrant des champs
où je travaillais.



Dans
les pas d'un
réfugié



*Je m'appelle Dominique,
j'ai 32 ans.*

*J'ai été victime de violences
sexuelles dans mon pays, la Répu-
blique démocratique du Congo, en ren-
trant des champs où je travaillais.*

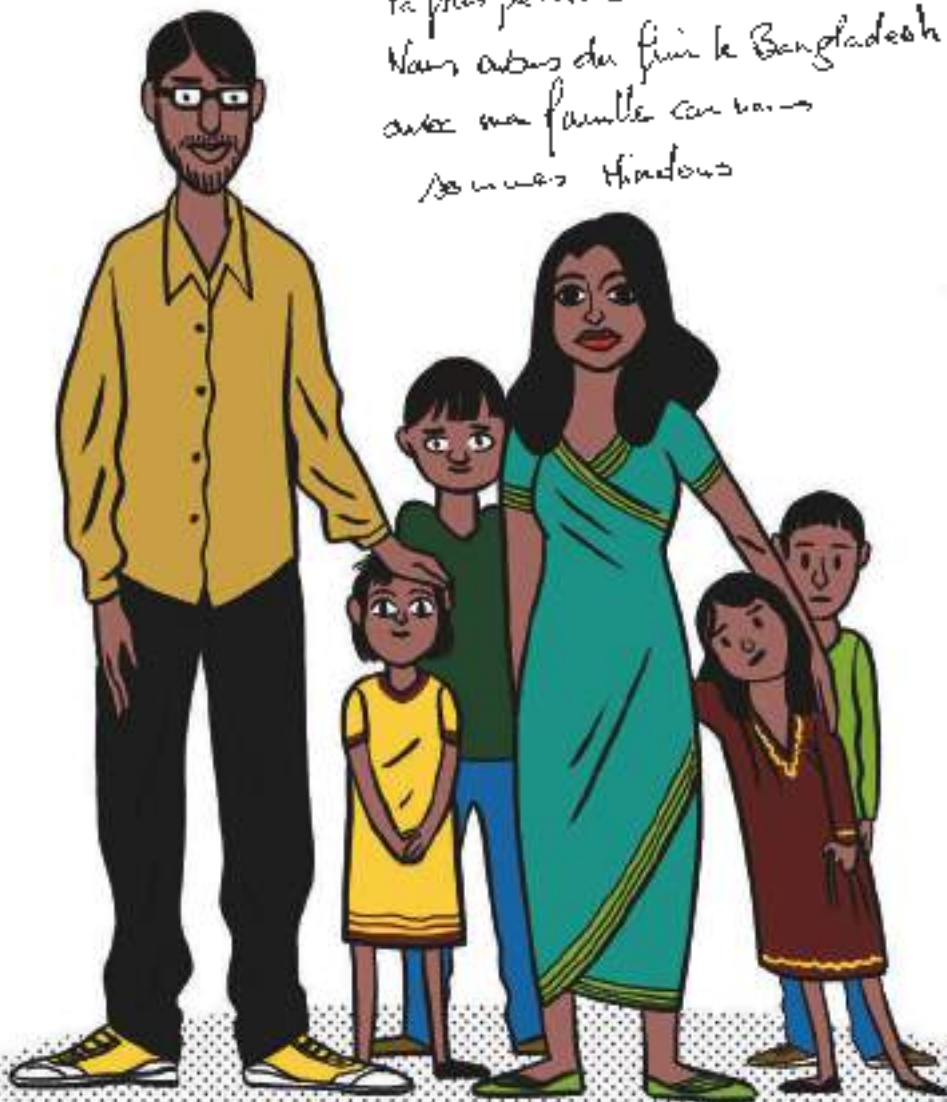
*Lorsque je l'ai dit à mon mari, il m'a viré de la maison.
Il avait peur que je le rende malade, lui et nos trois en-
fants. Pour ma famille, auprès de qui j'ai demandé de
l'aide, j'étais une prostituée et ne méritais pas leur aide.*

*Je travaillais dans les champs, ce qui me permettait
simplement d'acheter de quoi nourrir ma famille, mais
je n'ai pas d'argent pour voyager dans de bonnes condi-
tions jusqu'en Europe.*

Je vais donc quitter le pays à pied. ■

Dans
les pas d'un
réfugié

Je suis Noisha
Je suis mariée à Nabil
et mère de 4 enfants
le plus grand a 13ans,
la plus petite 3ans.
Nous avons dû fuir le Bangladesh
avec ma famille car nous
sommes Hindous





Je suis Naisha. Je suis marié à Nabir et mère de 4 enfants. Le plus grand a 13 ans, la plus petite a 3 ans.

Nous avons fui le Bangladesh avec ma famille car nous sommes Hindous. Or, la majorité de la population du pays est musulmane. Les Hindous sont régulièrement victimes de violences au Bangladesh, et les enfants sont visés pour des conversions forcées à l'Islam.

Avec d'autres familles Hindoues, nous avons pris le chemin du Moyen-Orient, où l'on nous promettait de trouver du travail facilement.

Or, nous avons été exploités et réduits en esclavage, et nous ne gagnions que très peu d'argent. Nous souhaitons donc continuer notre chemin vers l'Europe, à pied et sans ressources. ■

Nous sommes
Simone et Mariam
nous sommes Guinéennes
et en couple
depuis 5 ans.





Nous sommes Simone et Mariam, nous sommes Guinéennes et en couple depuis 5 ans.

Nous avons vécu cachées dans notre pays, car l'homosexualité n'est pas acceptée. La loi punit l'homosexualité, et les deux religions les plus importantes (l'islam et le christianisme) la condamnent également.

Un jour, Simone s'est faite agresser en sortant d'un lieu que nous fréquentons régulièrement et dans lequel nous nous sentions à l'abri. Les policiers comme les citoyens traquent et dénoncent les homosexuels. Depuis, nous sommes constamment persécutées. Des tags ont été faits sur nos maisons respectives, nos familles nous ont virées de chez nous car ils ont honte. Un ami à nous, homosexuel également, a été brulé sous les yeux de son compagnon.

Nous ne pouvons plus rester dans ce pays sans craindre des violences ou des persécutions. Nous disposons de ressources conséquentes, et nous cherchons donc à fuir notre pays pour vivre notre histoire sans avoir peur. ■

Je m'appelle Nahila,
j'ai 22 ans et
je suis Kurde,
originnaire d'Irak.

J'ai fui mon pays
à l'âge de 20 ans,
pour échapper à
un mariage forcé.



Dans
les pas d'un
réfugié



Je m'appelle Nahila, j'ai 22 ans et je suis Kurde, originaire d'Irak.

Je ne suis pas allée à l'école, mais je lis beaucoup et c'est ainsi que je me suis aperçue qu'en tant que femme, on peut avoir une vie meilleure qu'ici, en Irak.

J'ai décidé de fuir pour échapper à un mariage forcé, car je n'ai pas envie d'avoir une maison, des enfants et un mari pour qui je cuisine. C'est comme s'il y avait deux vies : l'une avant et l'autre après le mariage et tous les devoirs qui vont avec. Or, je sais que ce mariage constitue une aubaine économique pour ma famille, qui respecte beaucoup la tradition et tient énormément à ce mariage.

Mes copines qui ont refusé un mariage ont été victimes de crimes d'honneur. Je souhaite donc partir, mais j'espère revenir vivre au Kurdistan, pour leur prouver que je peux vivre dans mon pays avec ma mentalité.

J'ai réussi à gagner la Turquie, et je souhaite fuir vers l'Europe en bateau mais j'ai peu d'argent de côté. ■



JE M'APPELLE HANSETOU,
J'AI 34 ANS. J'AI FUI LE MALI
CAR LA VIE DE MA FILLE NIISA
ETAIT MENACÉE. ELLE AVAIT
3 ANS, ET MA BEUVE-MÈRE
VOULAIT LA FAIRE EXCISER.

Dans
les pas d'un
réfugié



Je m'appelle Hamsetou, j'ai 34 ans. Je veux fuir le Mali pour protéger ma fille.

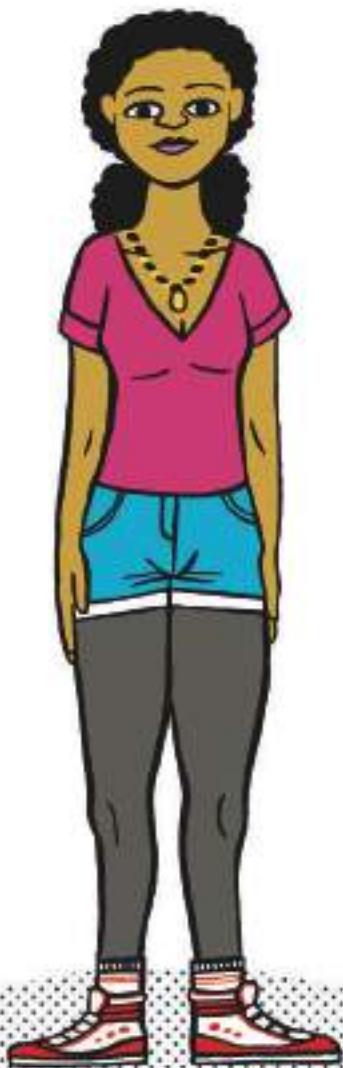
Elle a 3 ans, et ma belle-mère veut la faire exciser... J'ai eu trois autres filles avant Aïssa, qui ont toutes subi ce sort, en même temps, à 7, 5 et 3 ans.

La plus jeune est décédée suite à une hémorragie après l'excision. Je ne veux pas qu'Aïssa subisse cette vie, car après l'excision, bien souvent ce sont les mariages forcés et les grossesses précoces. Alors nous allons partir toutes les deux.

Grâce à ma situation confortable, j'ai réussi à trouver une solution pour voyager en avion. J'espère que l'on nous accordera une protection à ma fille et moi, et à toutes les jeunes femmes qui refusent de subir une excision. ■

je suis Blessa, j'ai 16 ans.
je suis originaire d'un petit village
du Nigeria, mais comme j'étais douée

à l'école et en informatique,
mon père m'a envoyée
étudier à Benin city.



Dans
les pas d'un
réfugié



Je suis Blessa, j'ai 16 ans. Je suis originaire d'un petit village du Nigeria, mais comme j'étais douée à l'école et en informatique, mon père m'a envoyée étudier à Bénin city.

Là bas, j'ai rencontré Alice sur les bancs de l'école. Elle me propose d'aller travailler pour son frère qui gère des magasins d'informatique en Europe.

J'aimerais m'y rendre car c'est pour moi une très belle opportunité. Alice me dit qu'ils peuvent me payer tout le voyage et effectuer les formalités afin de voyager par avion.

Je voyage seule, sans ressources, en espérant que mon emploi dans l'informatique me permettra de vivre convenablement. ■

Nous sommes Joji et Africa. Nous sommes végétariens,
et engagés politiquement dans l'opposition
contre le président Makino.



Dans
les pas d'un
réfugié



Nous sommes Jose et Marta. Nous sommes Vénézuéliens, et engagés politiquement dans l'opposition contre le Président.

Nous sommes membres d'un groupement qui agit avec un homme politique responsable du parti « Volonté populaire ». Il fut arrêté plusieurs fois, pour motif terroriste, et condamné à une peine d'emprisonnement de 13 ans et 6 mois. C'est lors de cette condamnation que nous nous sommes réellement engagés dans la lutte politique, Jose et moi. Nous refusons qu'un homme qui s'oppose au gouvernement en place soit condamné à de la prison. Nous avons mené plusieurs actions qui ont permis de libérer plusieurs de nos camarades. Mais depuis quelques mois, la situation se durcit et nous recevons régulièrement des menaces.

Nous savons qu'ici, nous n'obtiendrons pas de protection et que nous ne pouvons pas faire confiance à la justice de notre pays. Nous prenons donc l'avion pour l'Europe. ■

Dans les jeux de table

Parcours ludique élaboré par Forum réfugiés-Cosi,
avec le soutien de la Ville de Lyon et du FAMI

forumréfugiés
www.forumrefugies.org



Vous décidez
de partir, en...

Info+



6



28



19



11



28



C'est un rejet.

21



31



Fatigué,
vous décidez
de rentrer
dans votre pays.



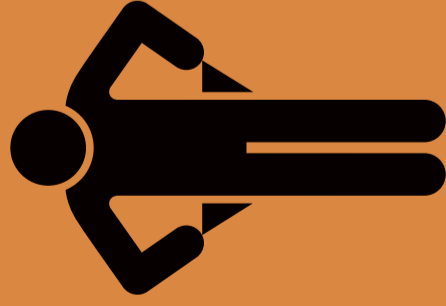
Déterminé à rester,
mais fatigué,
vous faites le choix
de la clandestinité.

Vous devez trouver de l'argent pour payer un passeur.

9

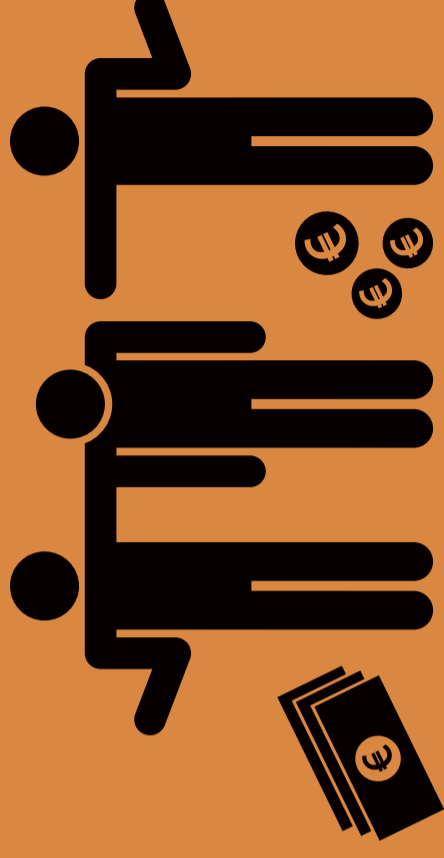


Info+



Vous n'avez aucun
bien ou ne pouvez
vous résoudre
à vendre vos biens.

27



Vous vendez tous
vos biens ou vous
collectez de l'argent
auprès de votre
communauté.

Vous pouvez constituer un dossier de recours auprès de la *Cour Nationale du droit d'asile*.



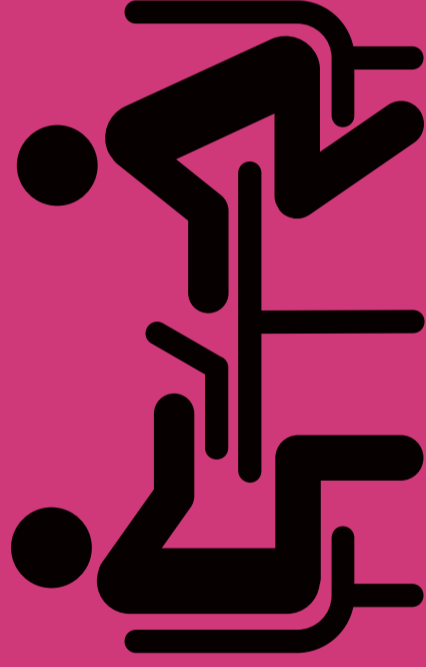
8



Vous le faites seul.



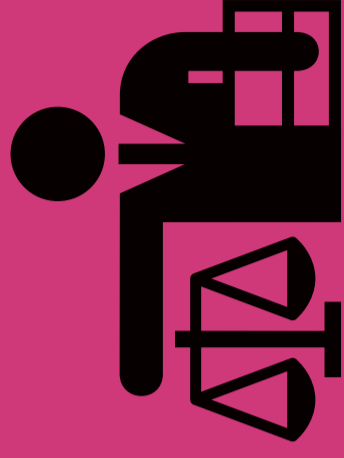
23



Vous vous faites aider par une association dont un des bénévoles est disponible pour vous accompagner.

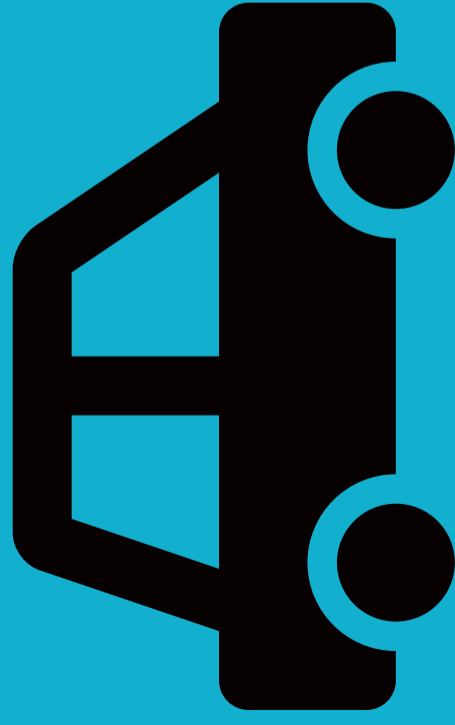


10



Vous sollicitez un avocat. Vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle.

Cette personne vous
demande de contribuer
au voyage.



Vous lui donnez
le peu d'argent qu'il vous restait
pour faire le plein.

**Vous êtes arrêté à la frontière française.
La police vous place en zone d'attente.**

Lancez le dé :



32



NOMBRE PAIR :
Vous êtes admis
sur le territoire pour
demander l'asile.

1



NOMBRE IMPAIR :
La police vous remet
dans l'avion. Retour
à la case départ.

Info

C'est un rejet.



4



Vous décidez
de faire appel de
la décision
de l'OFPRA.

31



Fatigué,
vous décidez
de rentrer
dans votre pays.

Votre avocat plaide pour vous à l'audience de la *Cour nationale du droit d'asile*.

Vous attendez la décision
pendant plusieurs semaines.

Lancez le dé :



2



NOMBRE PAIR

26



NOMBRE IMPAIR





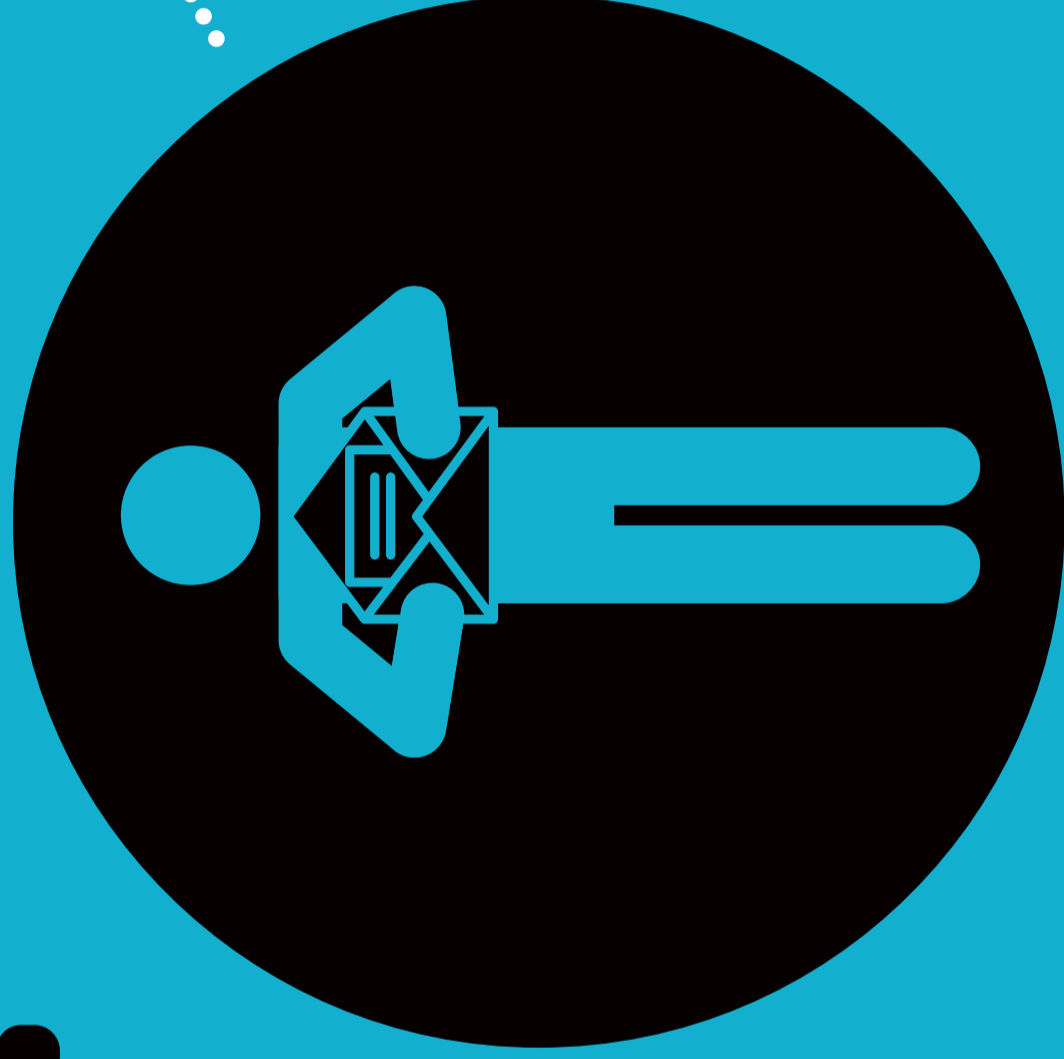
**Sans argent
vous vous cachez en
espérant un changement
de régime politique
dans votre pays.**

FIN

Vous allez seul à l'audience...



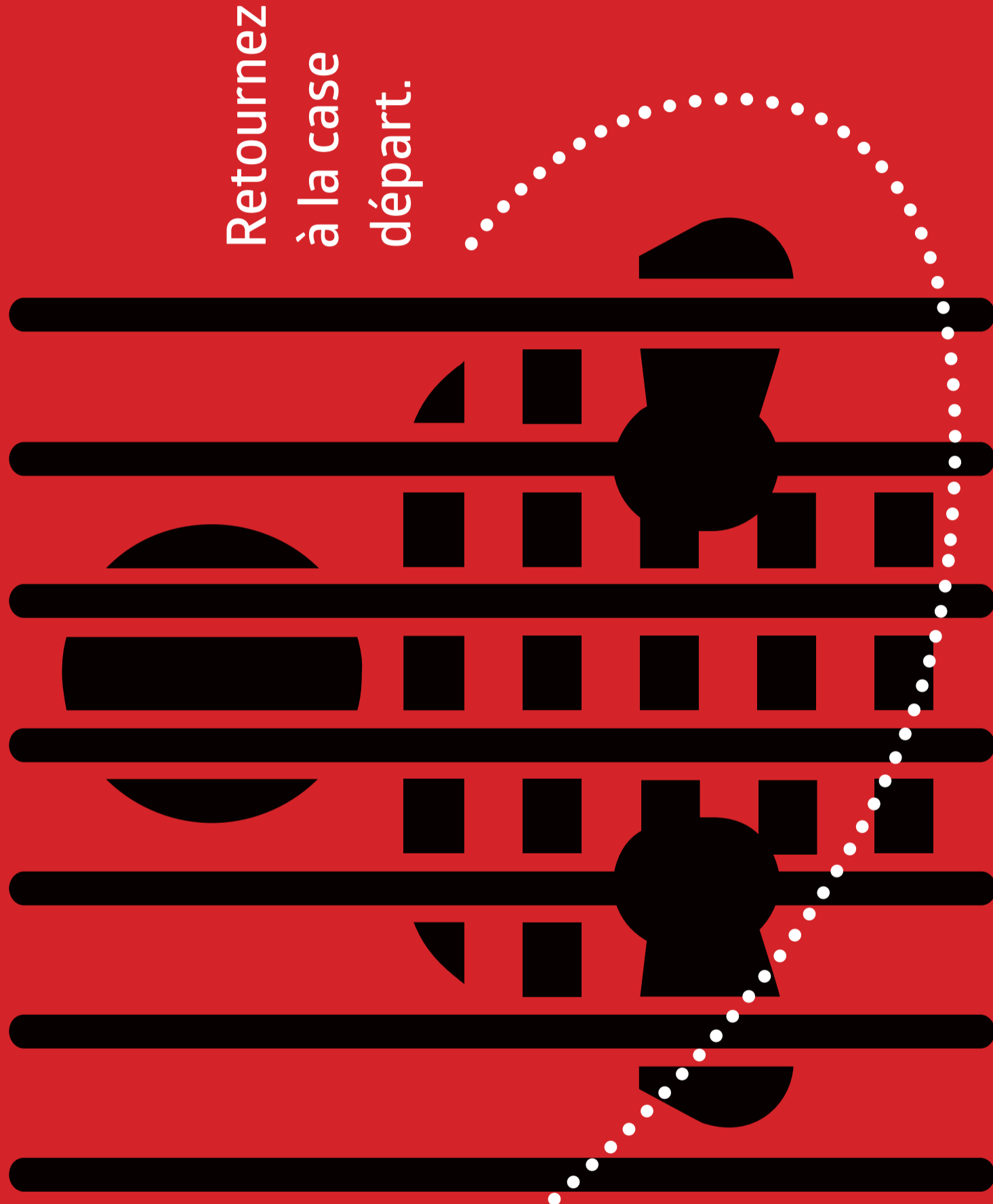
14



**... et trois semaines après
vous recevez une réponse.**

**Vous êtes arrêté à la frontière et la police
vous met en prison.**

1



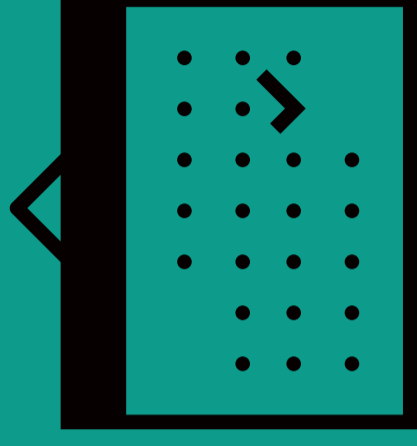
Retournez
à la case
départ.

Cette plate-forme
gérée par une association
est chargée de pré-enregistrer
votre demande d'asile.

Info 



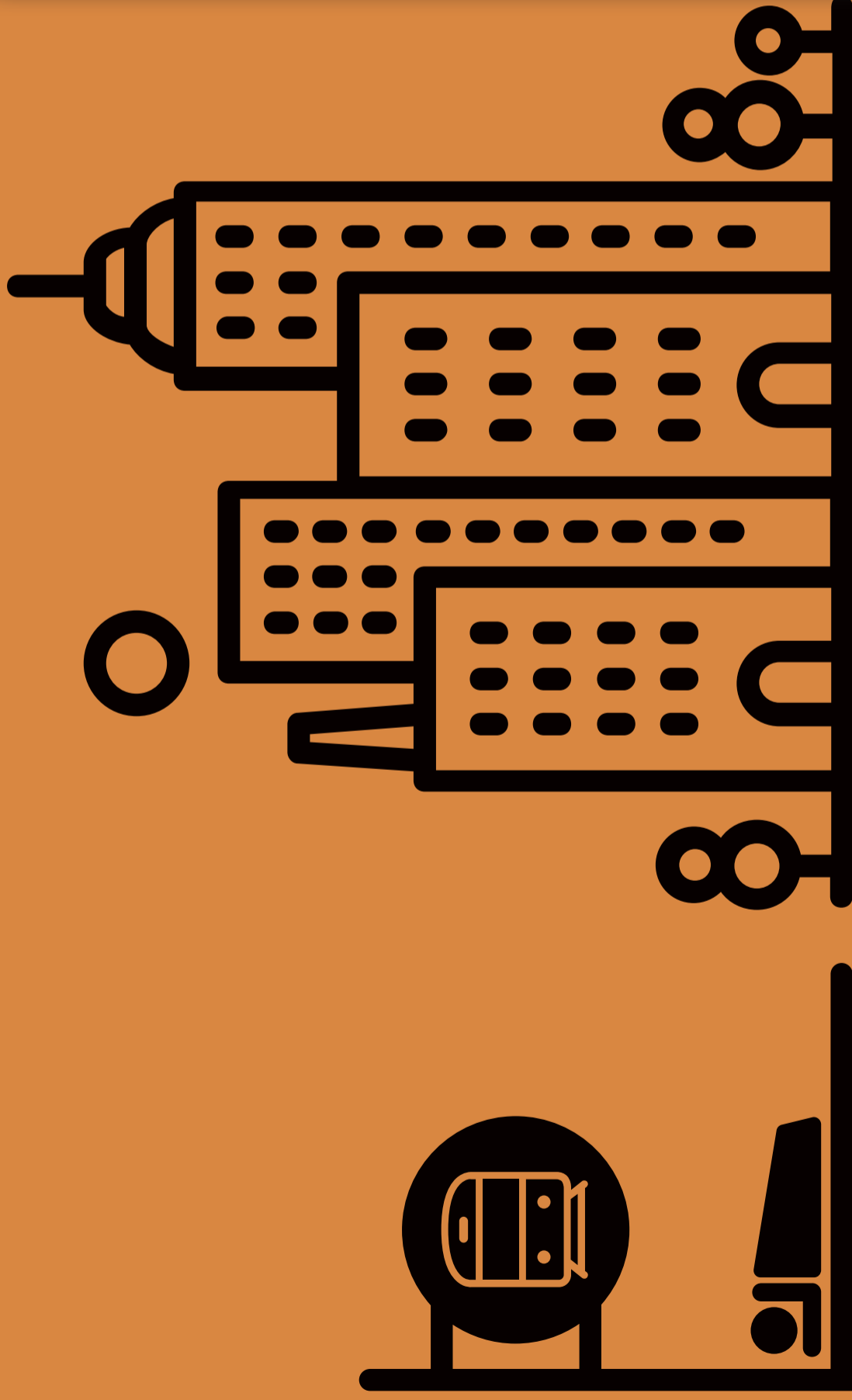
22



Un rendez-vous à la préfecture
vous est alors fixé.

Vous êtes arrivé dans une ville inconnue.

32



Épuisé,
vous prenez le temps de dormir
quelques heures dans la gare.

20



Vous puisiez dans
vos dernières forces
pour demander
où vous êtes
à des passants.

C'est un rejet.



Pour pouvoir demander un réexamen vous devez avoir reçu de nouveaux éléments sur les menaces qui pèsent sur vous, dans votre pays.

Info+

Pour savoir si c'est le cas, lancez le dé :

30



NOMBRE PAIR

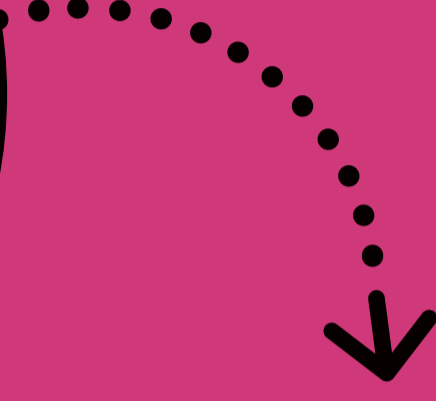
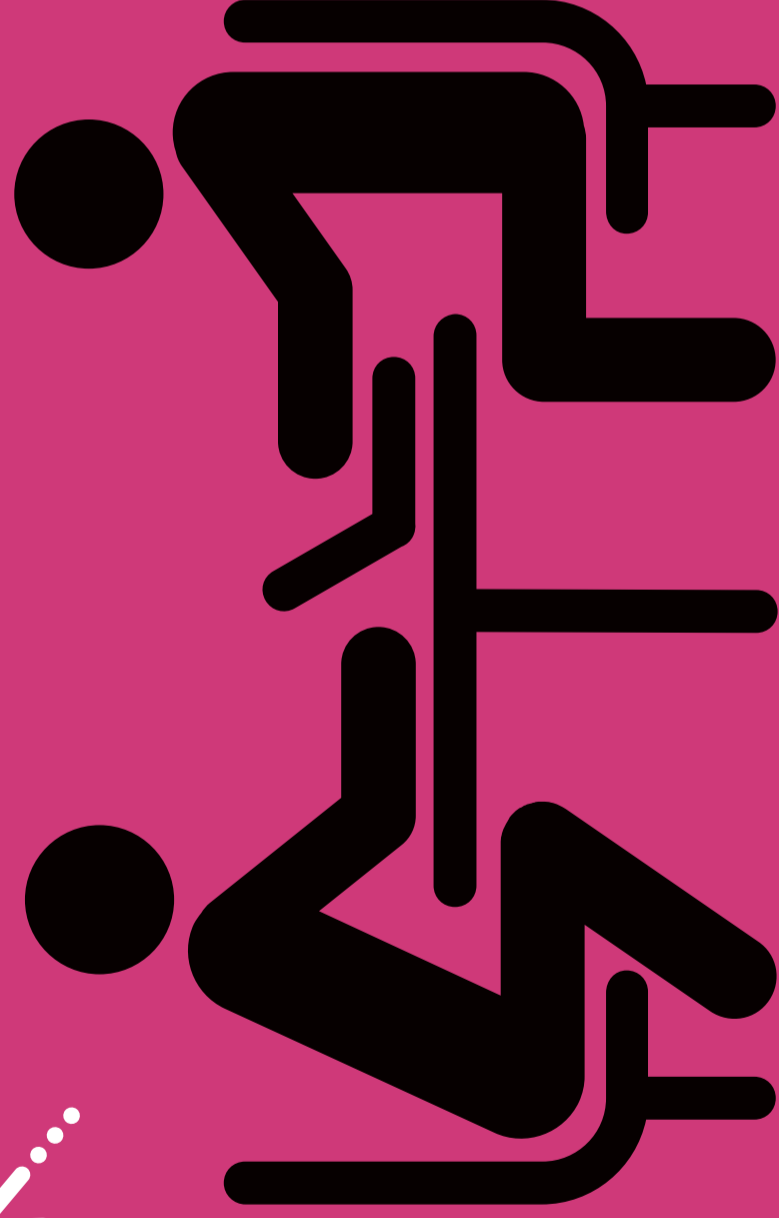
2



NOMBRE IMPAIR

**Les agents de la Préfecture
vous orientent vers une
plate-forme d'accueil pour
demandeurs d'asile.**

12

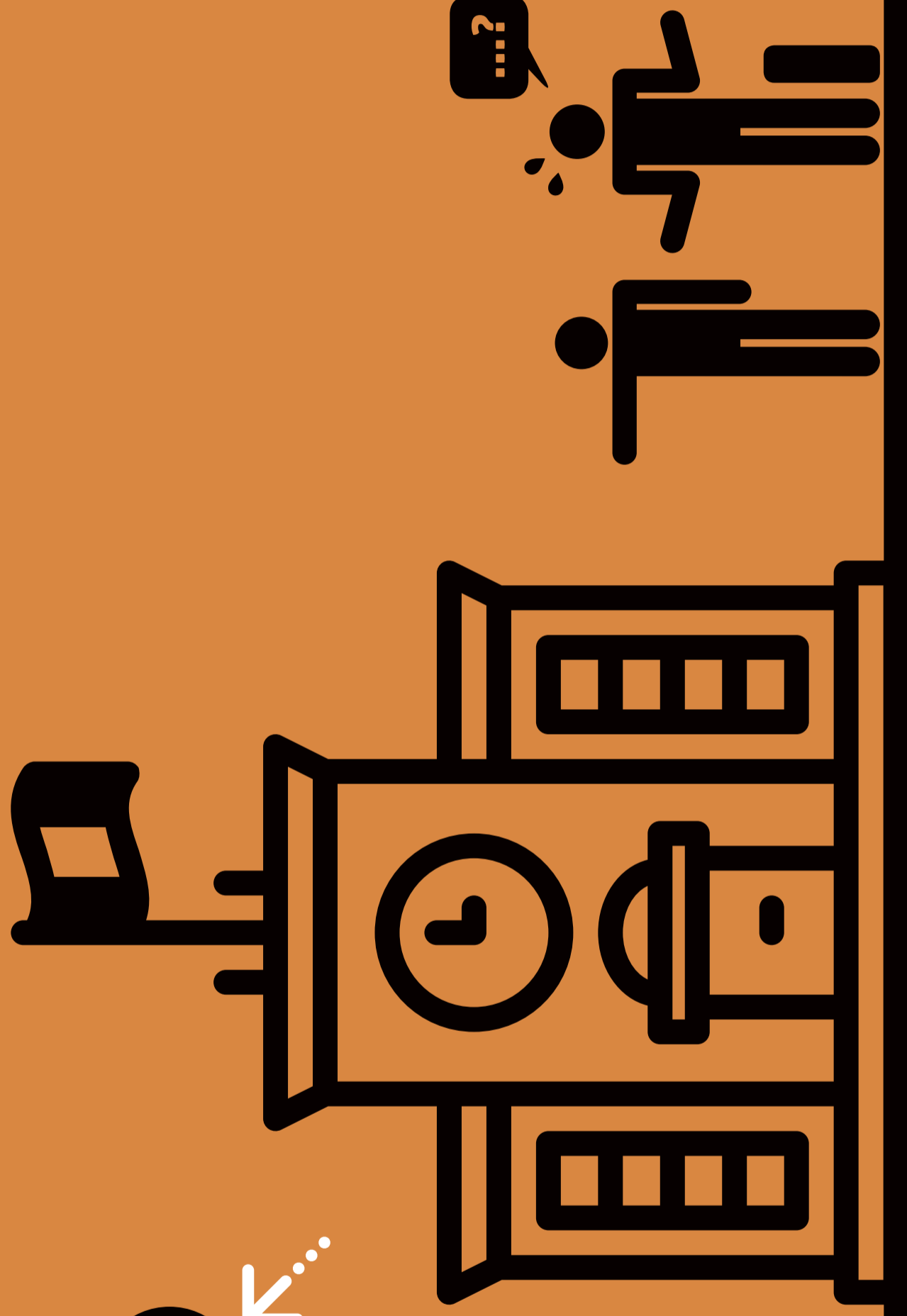


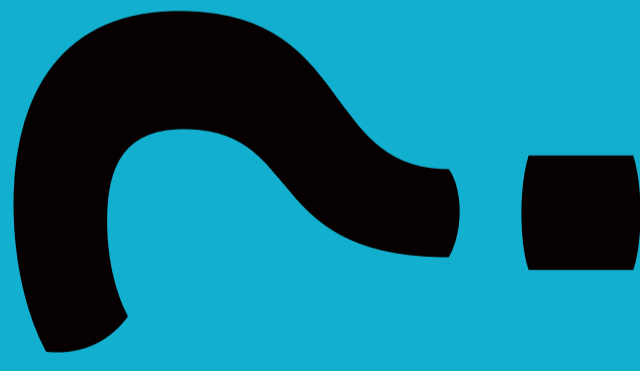
15



**Vous trouvez un compatriote
qui vous conseille de vous rendre
à la préfecture.**

15





**Vous n'avez pas compris
toutes les questions.**



**Vous remplissez quand même
votre dossier seul, en espérant
vous expliquer de vive voix
lors de l'entretien à l'OFPRA.**



35

Vous devez attendre la réponse de l'OFPPRA.



Pour l'obtenir, patientez une minute avant de lancer le dé.

Lancez le dé :



26



NOMBRE PAIR

NOMBRE IMPAIR



7



Vous prenez la direction :

24



33



du Sud



11



**Pendant
votre sommeil,
on vous a volé
votre sac.**

32



**Vous cherchez
quelqu'un
qui pourrait
vous aider**

**Vous vivez dans l'angoisse
d'un contrôle de police et d'être
renvoyé dans votre pays.**



**Vous espérez
une régularisation
de votre situation.**

**Vous vous présentez
à votre rendez-vous à la préfecture.**



L'agent vous remet un formulaire de demande d'asile à envoyer à l'OFPRA et une attestation pour rester en France.

25



Vous pouvez être orienté vers un hébergement.

À défaut vous devrez faire appel au 115.

Vous êtes autorisé à rester sur le territoire français le temps de votre demande d'asile.



**Votre dossier a été envoyé
hors délais ...**



**... et la Cour nationale du droit d'asile
rend une ordonnance sur votre dossier.**

**Vous êtes passé
dans le pays voisin
et contrôlé à un barrage
de miliciens.**

3



**Ils vous agressent
violemment mais
vous réussissez quand
même à vous enfuir.**



**Vous avez 21 jours pour écrire
votre demande d'asile en français.**

Lancez le dé :



17



NOMBRE PAIR :
vous remplissez
le dossier seul.

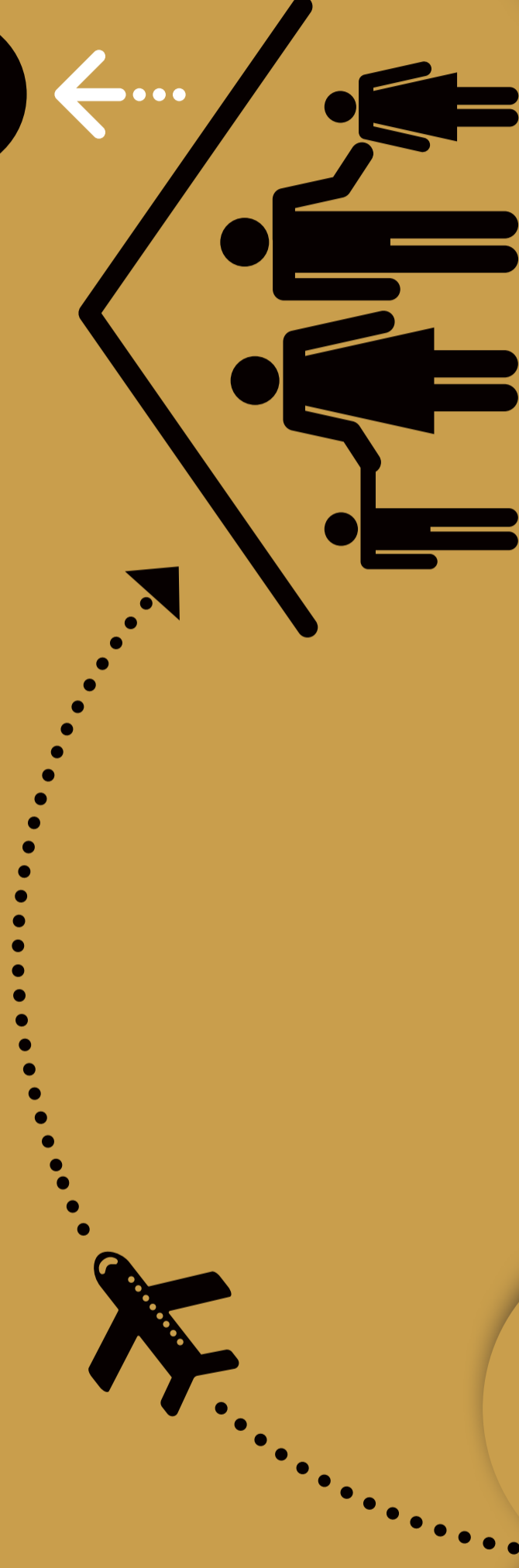
35



NOMBRE IMPAIR :
vous recherchez une
association qui remplit le
dossier avec vous.

Vous êtes reconnu réfugié ! Vous pouvez vous installer en France et y construire votre avenir.

34



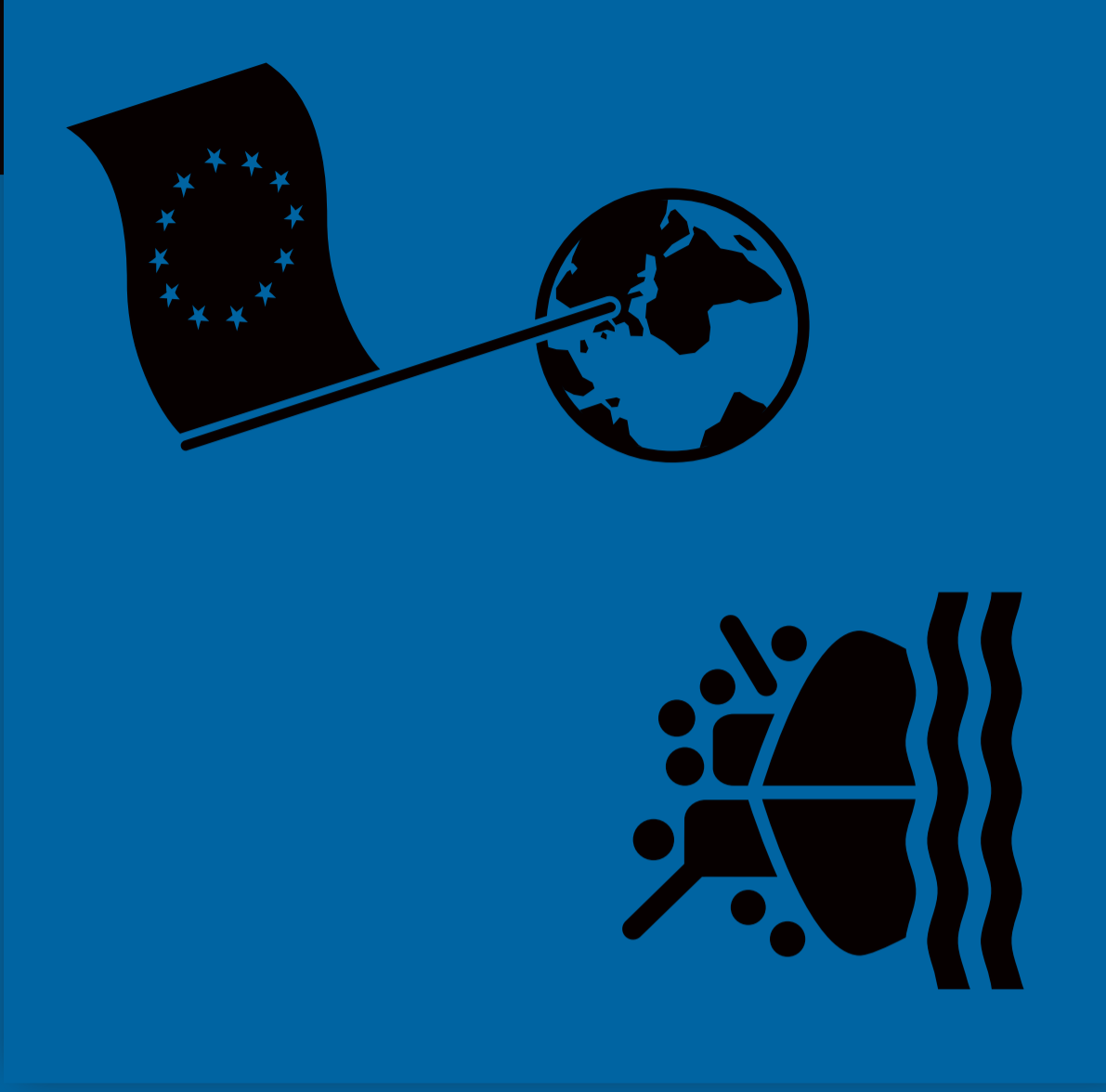
Si une partie de votre famille proche est restée au pays vous pouvez entamer une procédure de réunification familiale.

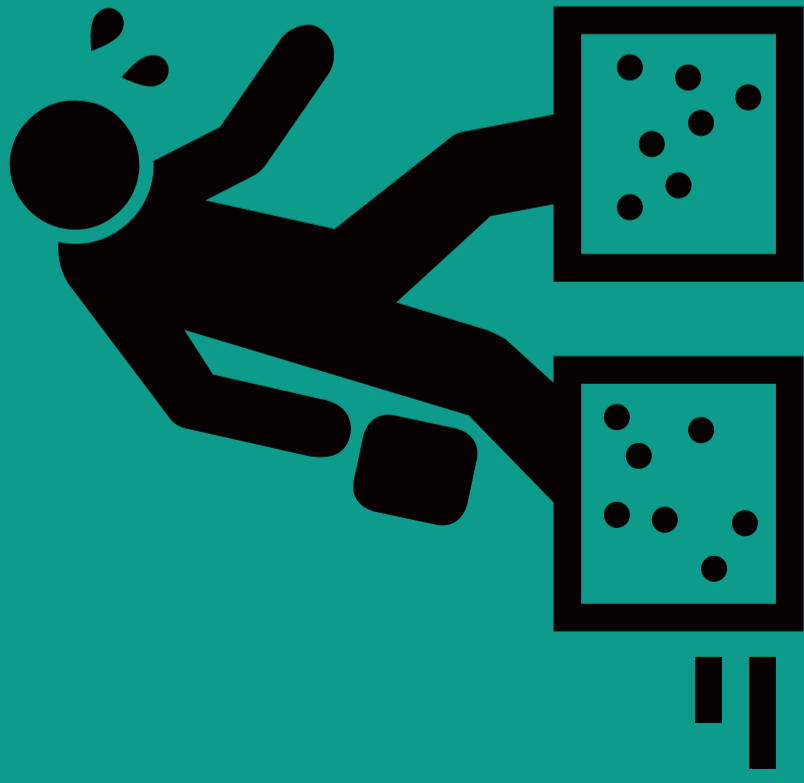
Info+

**Vous trouvez un passeur qui,
contre 5 000€, vous promet l'Europe.**



13

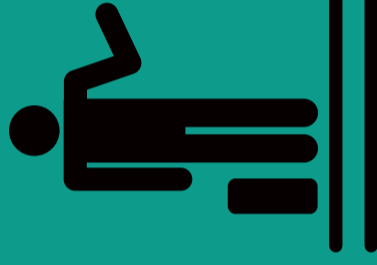




Épuisé,
après des jours de marche,
vous décidez de :

19 ↗

Monter sans ticket
dans un train.

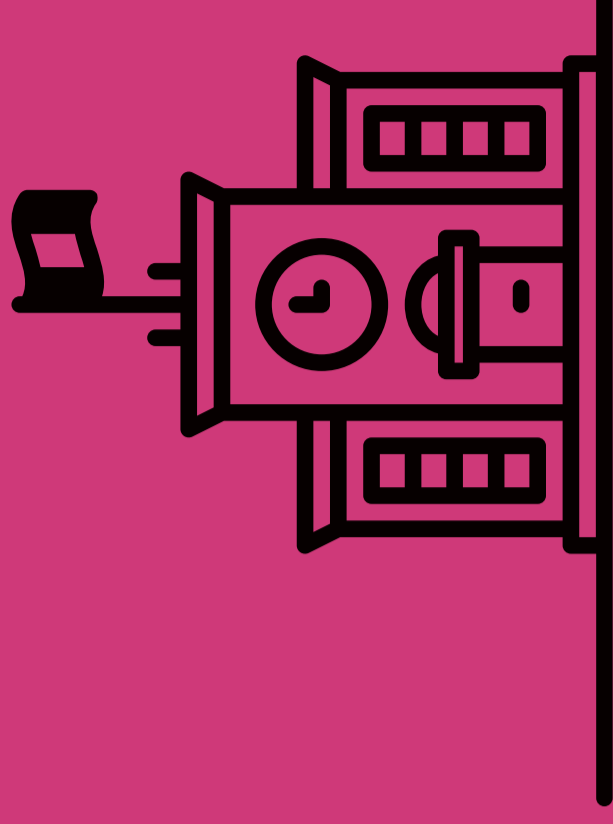
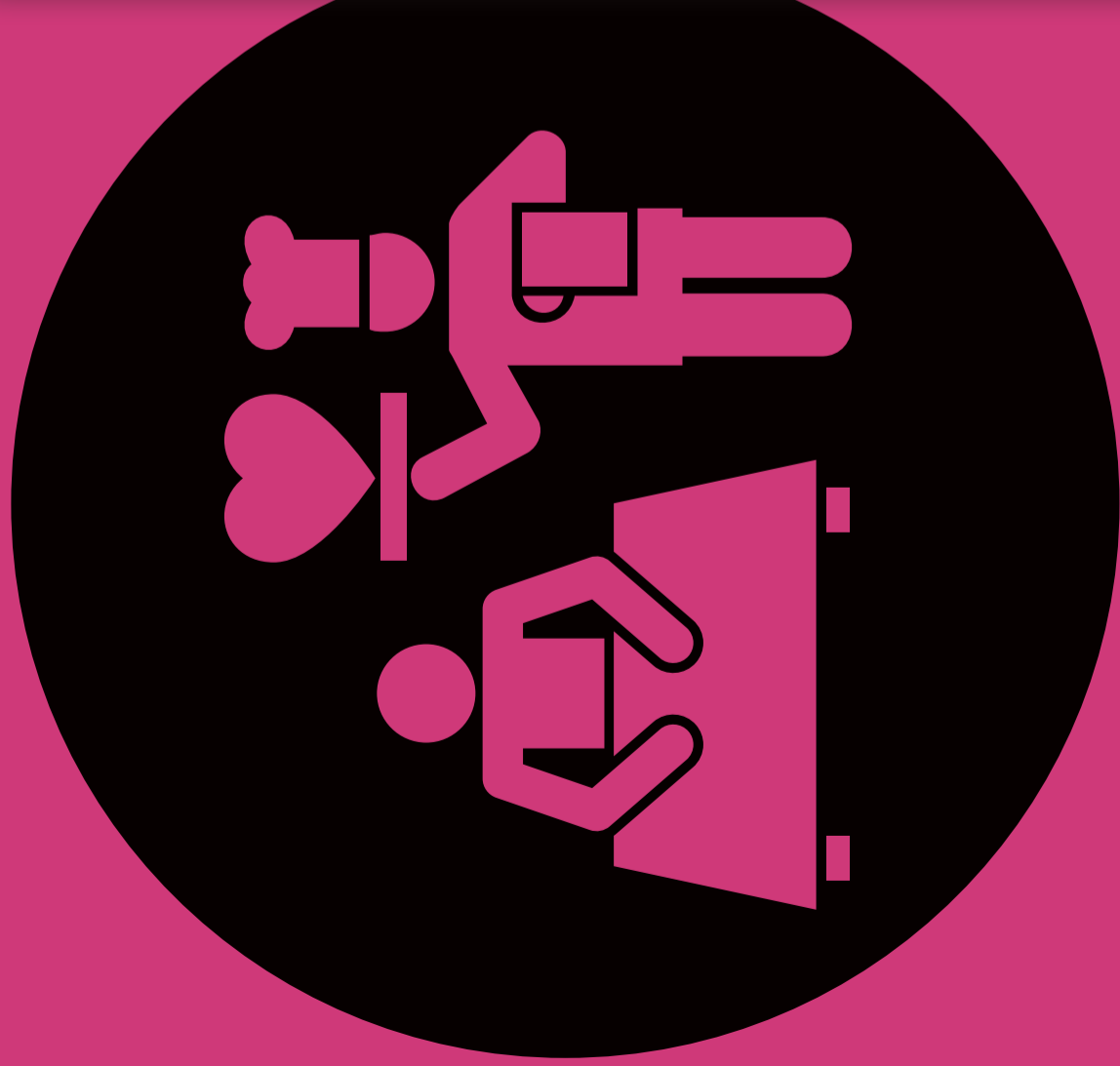


Chercher une personne véhiculée
qui pourrait vous emmener plus
loin dans votre voyage.



5

On vous indique les *Restos du cœur*
où vous prenez un repas ...



Une chance, les bénévoles qui
y interviennent vous conseillent.
Ils vous disent de vous rendre
à la préfecture.



15

Sur la base des nouveaux éléments que vous avez reçus, vous présentez une demande de réexamen de votre demande d'asile.

Pour connaître la réponse à cette demande, Lancez le dé :



26

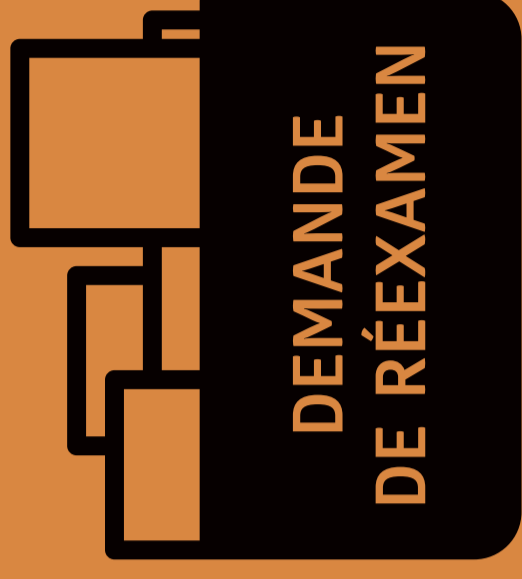


NOMBRE PAIR

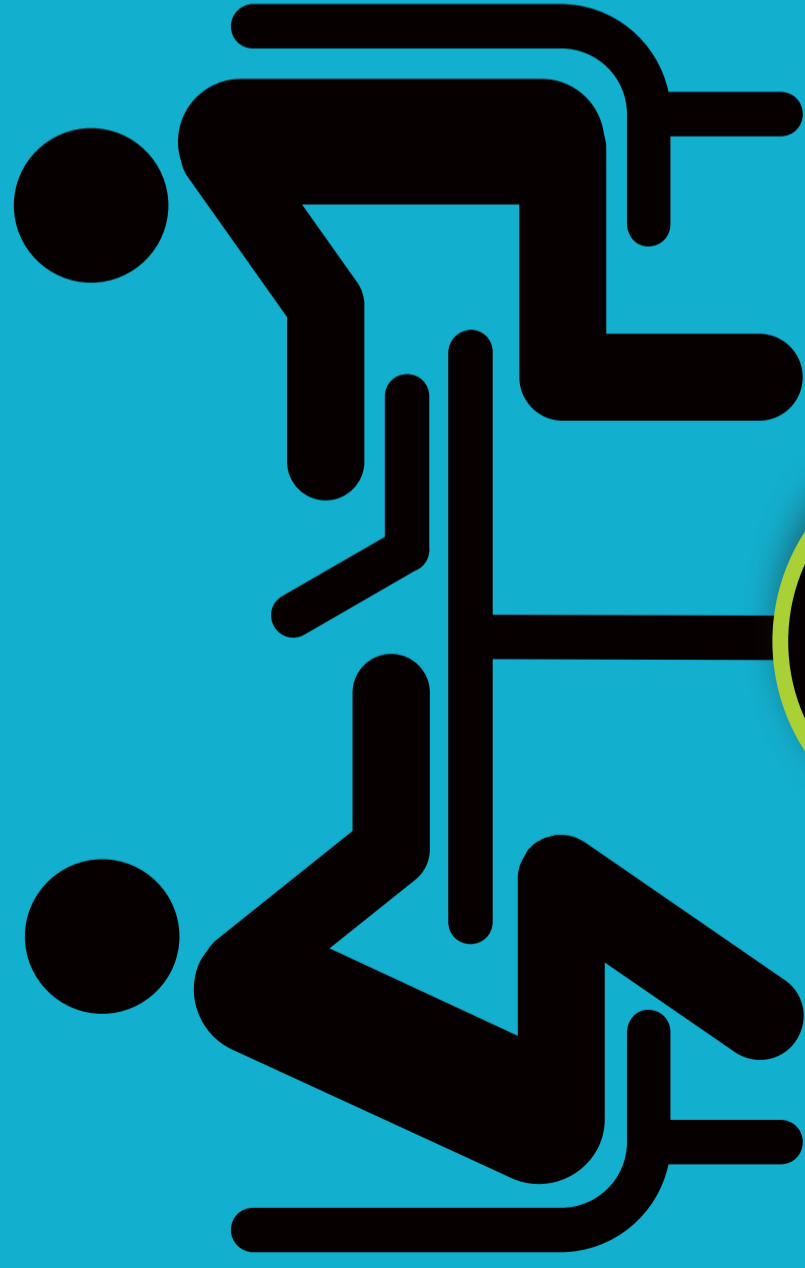
2



NOMBRE IMPAIR



L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) vous aide à préparer votre retour.



Vous obtenez
une aide financière pour
retourner dans votre pays.

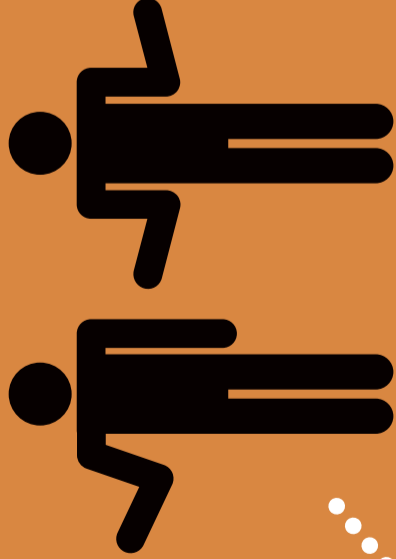


29



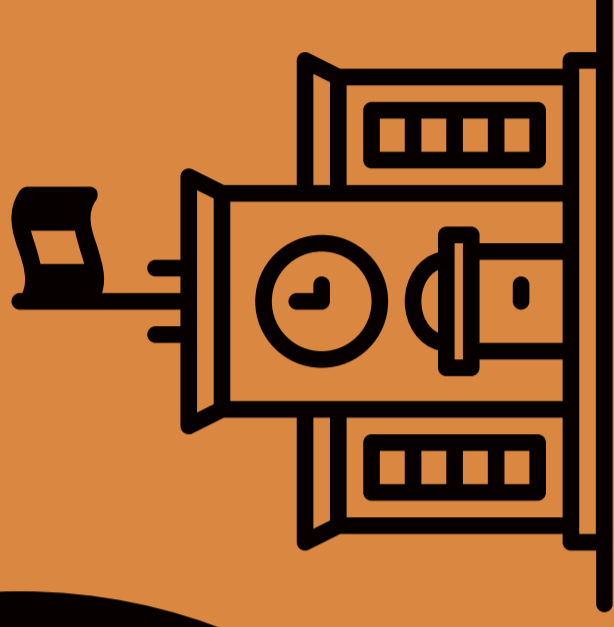
À manger

**Vous ne parlez
pas français mais
vous parvenez à
expliquer que vous
cherchez :**



Une personne
parlant votre langue

16



La préfecture



15

**Stopé à la frontière, sans visa,
vous lancez le dé :**

1



NOMBRE PAIR :
vous êtes obligé
de retourner à votre
point de départ.

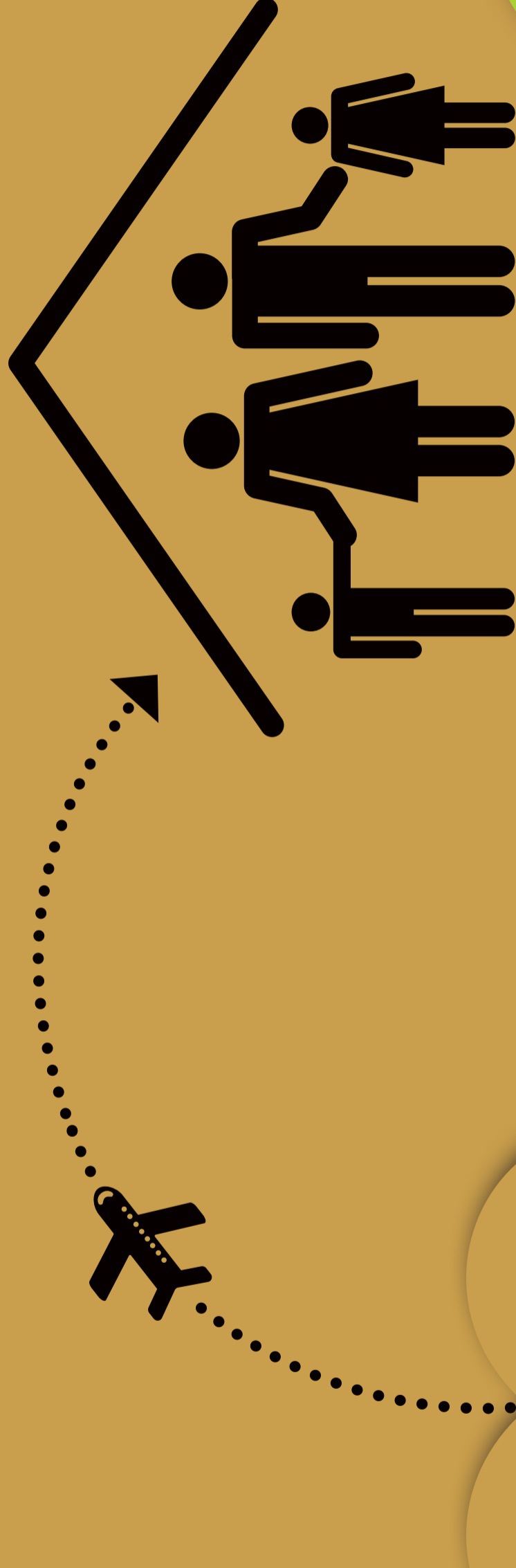


24



NOMBRE IMPAIR :
vous réussissez
à passer la frontière
clandestinement.

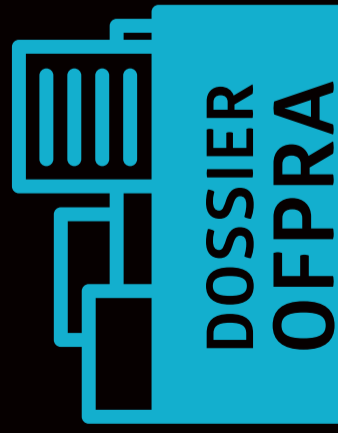
Après 24 mois de démarches
longues et complexes ...



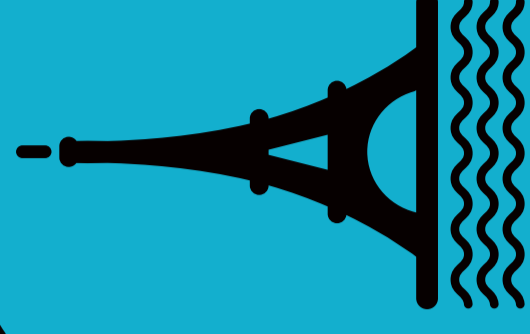
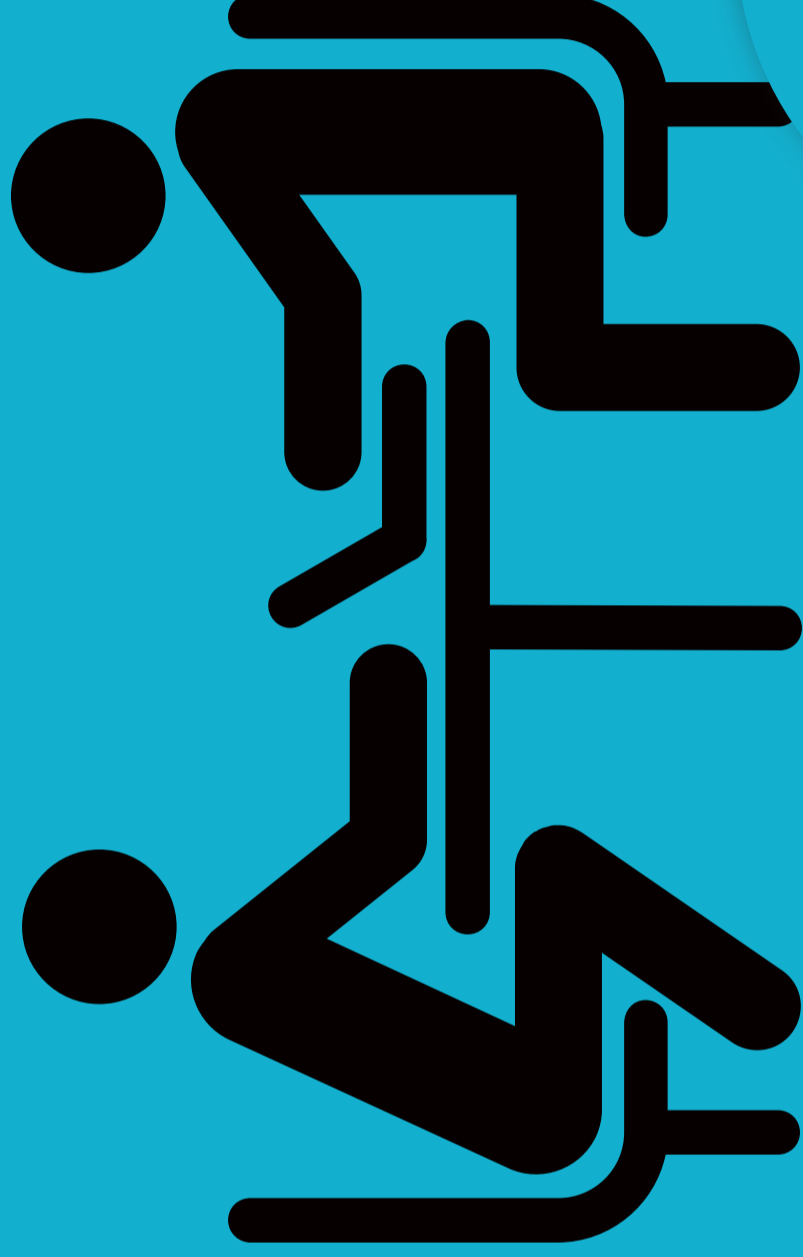
... le reste de votre famille
vous rejoint enfin.

Info+

Deux mois après
vous êtes reçu pour
un entretien individuel ...



Vous avez envoyé
votre dossier à
l'OFPRA.



... à l'*Office français
de protection des réfugiés et
apatrides (OFPRA)* à Paris.

STATUT DE RÉFUGIÉ Convention de Genève du 28 juillet 1951

Le terme de réfugié s'appliquera à toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays [...]. (Article 1 A 2)



Expatrié.e	Expatrié.e	Expatrié.e
Expatrié.e		
Immigré.e	Immigré.e	Immigré.e
Immigré.e	Immigré.e	Immigré.e
Immigré.e	Immigré.e	Immigré.e
Immigré.e		

Définitions clés

- **DEMANDEUR.SE D'ASILE :**

Personne qui a quitté son pays d'origine et sollicite une protection auprès d'un autre pays. Le.a demandeur.se d'asile est dans l'attente de l'instruction de sa demande par les instances du pays d'accueil, qui peuvent reconnaître son besoin de protection ou le débouter de sa demande.

- **RÉFUGIÉ.E :**

Au sens de la Convention de Genève de 1951, est éligible au statut de réfugié toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Au sens juridique un.e réfugié.e est donc quelqu'un qui dispose d'un statut protecteur attribué par les autorités du pays d'accueil au regard de cette définition. Il existe aussi une acception non juridique de la notion de réfugié, qui désigne – indépendamment des procédures d'asile en cours ou à venir – toute personne contrainte à quitter son pays d'origine et qui ne peut y rentrer.

- **MIGRANT.E :**

Le terme "migrant.e" est très général et ne renvoie à aucune catégorie juridique ou démographique. Il peut désigner toute personne qui quitte son pays pour en rejoindre un autre. Il est parfois utilisé pour désigner ceux qui feraient ce choix pour des raisons économiques, et il est donc préférable d'éviter ce terme pour désigner des personnes en situation de déplacement forcé qu'on qualifiera plutôt de réfugié.e.s.

- **SANS-PAPIER :**

Étranger.e en situation irrégulière sur le territoire d'un Etat, c'est-à-dire ne disposant pas des documents exigés pour permettre son séjour dans cet Etat (visa, titre de séjour, carte de résident etc.). Il est important de distinguer l'entrée irrégulière et le séjour irrégulier. Une personne qui fuit la persécution peut se présenter à la frontière d'un pays sans disposer des documents de voyage nécessaires et se faire interpeller pour entrée irrégulière, mais s'iel demande l'asile sa demande de protection doit être examinée : iel disposera alors du statut de demandeur.se d'asile, qui permet un séjour régulier pendant le temps de l'examen de la demande.

1. Départ	Les réfugiés lorsqu'ils partent de leur pays et pour leur trajet peuvent emprunter tous ces moyens de transports et même d'autres tels que des camions, des bus, des vélos, des canots, etc.
2- C'est un rejet	L'Ofpra a rejeté votre dossier de demande d'asile. Motifs courant du rejet d'une demande d'asile en France : Absence de Crainte de Persécution Avérée : l'un des critères fondamentaux pour l'octroi du statut de réfugié est la crainte avérée de persécution dans le pays d'origine. Si cette crainte n'est pas démontrée de manière convaincante, la demande d'asile peut être refusée. Non-Cohérence des Déclarations : Les incohérences ou contradictions dans les déclarations du demandeur d'asile peuvent être interprétées comme un manque de crédibilité de sa part, ce qui peut conduire au rejet de sa demande. Manque de Preuves Tangibles : La présentation de preuves tangibles et crédibles est essentielle pour étayer la demande d'asile. Si le demandeur ne parvient pas à fournir des éléments probants soutenant son récit de persécution, sa demande peut être rejetée (source).
3- Vous devez trouver de l'argent pour payer un passeur	Pour payer leur passage beaucoup de réfugiés empruntent à leur communauté. Lorsqu'ils arrivent ils doivent donc mettre de l'argent de côté, pour pouvoir rembourser leurs débiteurs.
4- Recours de dossier	L'Ofpra a rejeté votre dossier. Vous pouvez constituer un dossier de recours auprès de la cour nationale du droit d'asile. La Cour nationale du droit d'asile (CNDA) , juridiction administrative spécialisée, statue en premier et dernier ressort sur les recours formés par les demandeurs du droit d'asile contre les décisions de l'Ofpra. Elle a une compétence juridictionnelle de plein contentieux , ce qui signifie qu'elle peut réformer une décision de l'Ofpra. La CNDA statue en premier et dernier ressort, mais sa décision peut faire l'objet d'un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État.
5- Contribution financière au trajet, vous lui donnez le peu d'argent qu'il vous restait pour faire le plein.	
6- Vous êtes arrêté à la frontière française. La police vous place en zone d'attente.	Lorsqu'une personne tente d'entrer sur le territoire français sans visa et qu'elle est arrêtée à la frontière (notamment à l'aéroport), elle peut être placée en zone d'attente. Sur place, elle peut formuler une demande d'asile et être admise sur le territoire pour formaliser cette démarche. Happening. A cause du climat politique en France (l'influence de l'extrême droite devient très importante), vous êtes bloqués dans votre parcours migratoire. Vous passez votre tour.
7- C'est un rejet	L'Ofpra a rejeté votre dossier de demande d'asile. Motifs courant du rejet d'une demande d'asile en France : absence de Crainte de Persécution Avérée, non-Cohérence des déclarations et manque de Preuves Tangibles . Vous décidez soit de contester la décision de l'Ofpra, ou bien de laisser tomber et repartir en arrière.
8- Votre avocat plaide pour vous à l'audience de	(Dans le cadre de votre dossier de recours à la suite du rejet initial de votre dossier).

la Cour Nationale du droit d'asile	
9- FIN - Sans argent vous vous cachez en espérant un changement de régime politique dans votre pays.	
10- Vous allez seul.e à l'audience et trois semaines après vous recevez une réponse.	Vous êtes reçu en entretien par un officier de protection , qui vous posera des questions sur les raisons de votre départ et vos craintes en cas de retour dans votre pays. Les entretiens se déroulent au siège de l'Ofpra, à Fontenay-sous-Bois en région parisienne. L'entretien est confidentiel et individuel. Si vous êtes accompagné d'un membre de votre famille ou d'un proche, celui-ci ne pourra pas être présent durant l'entretien. Vous pouvez en revanche être accompagné par un avocat ou un représentant d'association. (Source : Ofpra).
Case 11. Vous êtes arrêtés à la frontière et la police vous mets en prison	La détention peut intervenir à différentes étapes de la procédure d'asile : au tout début, lorsqu'une personne dépose sa demande de protection internationale ; plus tard, dans l'attente de l'examen de la demande sur la base des motifs établis dans l'acquis de l'UE, par exemple afin de déterminer ou de vérifier l'identité ou la nationalité du demandeur, de statuer sur son droit d'entrer sur le territoire ou d'organiser son transfert vers un autre État membre dans le cadre de la procédure de Dublin ; à l'issue de la procédure d'asile et à la suite d'une décision négative, lorsque l'ancien demandeur est placé en détention dans l'attente de son retour (source : European Parliament Research Service).
12- Un rdv à la préfecture vous est attribué	Les délais pour avoir accès à cette plate-forme puis pour avoir accès au guichet unique pour demandeur d'asile (en préfecture) sont très variables sur le territoire national. Dans la loi le demandeur devrait être convoqué en préfecture dans un délai maximal de trois jours suivant son passage en plate-forme, mais ce délai est parfois dépassé.
13- Vous êtes arrivés dans une ville inconnue	Ex d'asso qui s'occupe de mettre en lien les arrivants ?
14- C'est un rejet	Sont considérés comme des éléments nouveaux, des informations dont le demandeur apporte la preuve qu'il n'a pu en avoir connaissance avant la date de la décision définitive et qui sont susceptibles de modifier l'appréciation qui a été faite de son dossier par les instances. Happening. A cause du climat politique en France (l'influence de l'extrême droite devient très importante), vous êtes bloqués dans votre parcours migratoire. Vous passez votre tour.
15- Les agents de la Préfecture vous orientent vers une plate-forme d'accueil pour demandeurs d'asile.	La structure de premier accueil des demandeurs d'asile a pour mission de suivre les demandeurs d'asile primo-arrivants souhaitant déposer une demande d'asile depuis leur arrivée jusqu'à leur entrée en CADA ou la fin de leur procédure. Pour enregistrer une demande d'asile, vous devez vous présenter dans la structure de premier accueil pour demandeurs d'asile (SPADA) de votre département de résidence : France Terre d'Asile à Nantes, Laval ou La Roche-sur-Yon, afin d'obtenir une convocation pour enregistrer votre demande d'asile au guichet unique d'accueil des demandeurs d'asile (GUDA) de la préfecture de Nantes. Happening. On vous donne le schéma de la procédure de demande d'asile en France.
16- Vous trouvez un compatriote qui vous	

conseille de vous rendre à la préfecture.	
17- Vous n'avez pas compris toutes les questions. Vous remplissez quand même votre dossier seul, en espérant vous expliquer de vive voix lors de l'entretien à l'OFPRA.	Les dossiers de demandes d'asiles sont à remplir en français. Celui-ci se compose de deux parties : la partie "état civil" et la partie "récit" (qui consiste à présenter les motifs de la demande d'asile - raison du départ, problèmes dont le demandeur a été confronté, craintes en cas de retour, etc.). L'entretien à l'OFPRA peut cependant être réalisé en langue étrangère.
18- Vous devez attendre la réponse de l'OFPRA.	Si les demandeurs d'asile sont hébergés ils peuvent bénéficier d'un accompagnement social, administratif et juridique. Certains dispositifs prévoient également un support psychologique et des animations sociales, culturelles, sportives et d'apprentissage du français. Les personnages mineurs (Sultan 1 & Blessa 19) bénéficient d'un tuteur pour les représenter lors que l'entretien avec l'OFPRA => ils sont reconnus réfugiés
19- Vous prenez la direction : sud, nord, ouest.	La plupart des réfugiés restent en réalité dans les pays limitrophes aux leurs, comme au Liban ou en Jordanie pour les réfugiés syriens, au Pakistan pour les réfugiés afghans ou au Kenya pour les réfugiés somaliens.
20- Pendant votre sommeil, on vous a volé votre sac.	
21- Vous vivez dans l'angoisse d'un contrôle de police et d'être renvoyé dans votre pays.	Lors d'un contrôle d'identité, si une personne en situation irrégulière ne dispose pas de documents valides, celle-ci peut être retenue par la police. La retenue pour vérification du droit au séjour est une mesure administrative. Elle permet de retenir un étranger qui ne peut pas présenter son visa ou son titre de séjour (ou qui refuse de le faire). L'issue de la retenue peut être différente en fonction des constatations effectuées. La retenue peut être suivie, d'un placement en centre de rétention, d'une mesure d'éloignement (obligation de quitter le territoire français, interdiction du territoire français, expulsion...). Source
22- Vous vous présentez à votre rdv à la préfecture.	Le demandeur d'asile peut être placé sous plusieurs types de procédure : normale, accélérée, ou Dublin. Seules les procédures normale ou accélérée (qui concerne certaines hypothèses listées par la loi, par exemple si la demande est tardive ou si la personne vient d'un pays considéré comme « sûr ») entraînent l'enregistrement de la demande d'asile par la France. La procédure Dublin concerne les personnes qui ont été identifiées précédemment dans un autre pays européen, notamment suite à un relevé d'empreintes : le règlement européen dit « Dublin » considère notamment que c'est ce pays de première arrivée qui doit examiner la demande, et la France mène donc des démarches auprès de cet Etat pour y transférer le demandeur d'asile. Tous les demandeurs d'asile, indépendamment du type de procédure, ont droit à des conditions matérielles d'accueil : hébergement accompagné, et allocation pour demandeur d'asile. En pratique cependant, seul un demandeur d'asile sur deux est hébergé en raison du sous dimensionnement du dispositif national d'accueil.
23- Votre dossier est envoyé hors délais et la cour nationale de droit d'asile rend une	Le demandeur d'asile dispose d'un délai d'un mois suivant la notification de la décision de rejet de l'OFPRA pour former un recours devant la CNDA. S'il souhaite bénéficier de l'aide juridictionnelle (avocat gratuit), il doit en faire la demande dans les 15 jours : le

ordonnance sur votre dossier.	délai de recours sera alors suspendu jusqu'à ce que l'avocat soit nommé par le bureau d'aide juridictionnelle de la CNDA, et il reprendra alors pour la durée restante.
24- Vous êtes passés au pays voisin et contrôlé à un barrage de milicien. Ils vous agressent violemment mais vous réussissez à vous enfuir.	Dans de nombreux pays traversés, les personnes en exil sont exposées à des violences de la part de groupes armés, de milices ou de forces non étatiques. Ces agressions (coups, détentions arbitraires, extorsions) constituent des violations graves des droits humains. Elles peuvent être prises en compte comme éléments de preuve dans une demande d'asile, notamment pour démontrer les risques encourus en cas de retour.
25- Vous avez 21 jours pour écrire votre demande d'asile en français.	<p>Une fois votre demande enregistrée, vous recevez un dossier à compléter pour l'OFPRA qui doit être rempli en français, signé et envoyé dans un délai strict de 21 jours, sous peine de clôture de la demande.</p> <p>Le dossier comprend notamment le formulaire de demande d'asile, une photographie d'identité, la copie de l'attestation de demande d'asile, vos documents d'identité si vous en disposez, ainsi que tout élément pouvant appuyer votre récit (certificats médicaux, attestations, preuves). Vous devez y raconter votre parcours de vie, expliquer précisément les raisons de votre fuite et les risques encourus en cas de retour, en détaillant les faits (potentiellement les traumatismes), les dates, les lieux et les personnes impliquées, dans un ordre chronologique. Source</p>
26- Vous êtes reconnu comme réfugié ! Vous pouvez vous installer en France et y construire votre avenir.	Les démarches ne font que commencer. Il s'agit pour les réfugiés de trouver un logement, une formation ou un emploi. Dans les premiers temps ils vont pouvoir bénéficier du RSA, mais rapidement ils ont la volonté de sortir de ce dispositif. Pour beaucoup, il faut repartir de zéro ou subir un important déclassement social.
27- Vous trouvez un passeur qui contre 5000, vous promet l'Europe	Les demandeurs d'asile peuvent être victimes de traite des êtres humains pour rembourser les sommes qu'ils ont empruntées.
28- Epuisé après des jours de marche vous décidez de monter sans ticket dans un train / faire du stop	
29- On vous indique les Restos du cœur où vous prenez un repas (les bénévoles vous conseillent d'aller à la préfecture)	Happening. Asso Watizat : asso qui milite dans l'accès à l'information pour les personnes exilées en France (traduites dans plusieurs langues, dont l'anglais, l'arabe, le dari (Afghanistan), le pachto (Afghanistan, Pakistan), le russe). Des bénévoles vous donnent le schéma de la procédure de demande d'asile en France.
30- Sur la base des nouveaux éléments que vous avez reçu, vous présentez une demande de réexamen de votre demande d'asile	L'OFPRA vérifie d'abord rapidement si la demande de réexamen est recevable (donc si les nouveaux documents sont suffisamment importants). Si elle l'est, la procédure peut durer plusieurs mois, voire plus d'un an en cas de recours. La démarche est souvent complexe, stressante et incertaine, car elle demande de rassembler des preuves, de raconter à nouveau son histoire et d'attendre longtemps une décision. Source
31- L'office français de l'immigration et de l'intégration vous aide à préparer votre retour (aide financière pour retourner dans votre pays)	L'aide au retour comprend : une assistance administrative et matérielle pour préparer le voyage, une prise en charge des frais de transport, et une aide financière sous la forme d'une allocation forfaitaire. Le montant de l'aide financière dépend du pays d'origine et du nombre de personnes composant une même famille quittant la France.

32- Vous ne parlez pas français mais vous parvenez à expliquer que vous cherchez (à manger / une personne parlant votre langue / la préfecture)	L'accès aux droits peut être fortement limité par la barrière de la langue. Les institutions et associations peuvent recourir à des interprètes, à des médiateurs linguistiques ou à des supports visuels pour permettre l'orientation des personnes exilées vers les services essentiels (alimentation, hébergement, démarches administratives).
33- Stoppé à la frontière sans visa, vous lancez le dé : (retourner au point de départ / réussir à passer la frontière clandestinement)	Certaines personnes tentent alors des passages irréguliers, au péril de leur sécurité. Certaines routes sont très souvent empruntées et très dangereuses comme la méditerranée centrale ou les frontières terrestres des Balkans, avec des risques importants de noyades, de violences ou d'exploitation par des passeurs). Le droit d'asile prévoit toutefois que toute personne doit pouvoir demander une protection, même si elle est entrée de manière irrégulière. Source
34- Après 24 mois de démarches longues et complexes, le reste de votre famille vous rejoint enfin (FIN)	Les réfugiés peuvent faire venir en France leur conjoint ou partenaire, leurs enfants ainsi que leurs ascendants directs au premier degré. Le processus est cependant long et fastidieux.
35 – Deux mois après vous êtes reçu pour un entretien individuel à l'OFPRA	L'entretien à l'OFPRA est une étape centrale de la procédure d'asile. Le demandeur est entendu individuellement, avec un interprète si nécessaire, afin d'expliquer en détail son histoire et les raisons de sa demande de protection. Cet entretien, qui peut durer 3 h, permet à l'OFPRA d'évaluer la crédibilité du récit et les risques encourus. Il est souvent source de stress auprès des demandeurs d'asile qui doivent être les plus convainquant possibles. De nombreuses assos proposent donc des accompagnements et préparations à cet entretien. Source

MNA : la procédure de demande d'asile est la même que pour les adultes, à la différence près que les MNA se voient attribuer un "représentant légal". Il est désigné par un magistrat car en France la Justice joue un rôle de protection des mineurs. C'est ce représentant légal qui accompagne le MENA dans la création de son dossier + à l'entretien de l'OFPRA. --> **Fiche 1 et Fiche 19.**

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE LA PROCÉDURE D'ASILE ET DU SÉJOUR DES DEMANDEURS D'ASILE

